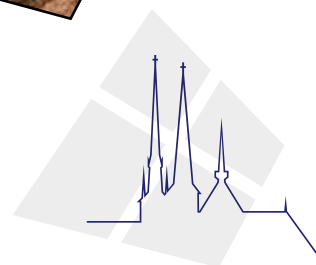


Faits & Chiffres Rapport 2014



Archidiocèse de Luxembourg



Église catholique à Luxembourg
Kathoulesch Kierch zu Lëtzebuerg

Archevêché de Luxembourg
4, rue Génistre
BP 419
L-2014 Luxembourg
Tél. 46 20 23
Courriel: archeveche@cathol.lu
www.cathol.lu

© Archevêché de Luxembourg
Luxembourg 2015

Rédaction: Christian Descoups, Jean Ehret, Paul Peckels, Marc Wagener,
Elisabeth Werner, Jean-Louis Zeien

Photos: Service Communication et Presse, Service de la Pastorale, Archives
du «Luxemburger Wort», Gast Antony, Patrick de Rond, Serge Feltes,
Gérard Kieffer, Charles Reiser

Layout: Saint-Paul Luxembourg

Table des matières

| | |
|---|----|
| Avant-propos | 5 |
| Partie I: | |
| Les activités de l'Archevêché | 7 |
| A. La pastorale au service des personnes et des communautés... | 9 |
| 1. Annonce de la foi et catéchèse..... | 10 |
| 2. Diaconie | 13 |
| 3. Liturgie et spiritualité..... | 15 |
| 4. Le développement communautaire..... | 17 |
| B. Enseignement religieux | 27 |
| C. Administration diocésaine..... | 29 |
| 1. Fonctions de support administratif | 29 |
| 2. Le personnel en chiffres | 30 |
| D. Gestion patrimoniale..... | 33 |
| E. Activités médias | 37 |
| F. Les comptes consolidés révisés pour l'exercice 2014 de l'Archevêché de Luxembourg..... | 39 |
| 1. Rapport d'audit..... | 39 |
| 2. Rapport de l'Économe général sur les comptes annuels consolidés de l'Archevêché clôturant au 31 décembre 2014 et approuvés par le Conseil pour les affaires économiques..... | 41 |
| 3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2014..... | 48 |
| 4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2014 | 52 |
| Partie II: Le Grand Séminaire – Centre Jean XXIII | |
| Formation, recherche, dialogue et documentation | 69 |
| A. Les activités du Grand Séminaire – Centre Jean XXIII..... | 71 |
| 1. Le Grand Séminaire | 71 |
| 2. Formations académiques et recherche..... | 72 |
| 3. La formation certifiée | 74 |
| 4. La formation permanente | 75 |
| 5. La formation générale..... | 76 |
| 6. La documentation | 78 |
| 7. Le dialogue..... | 79 |
| B. Les comptes annuels révisés du Grand Séminaire – Centre Jean XXIII | 81 |
| 1. Rapport d'audit | 81 |
| 2. Grand Séminaire de Luxembourg - Comptes annuels 2014..... | 84 |
| 3. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2014..... | 88 |

Le présent rapport est le troisième publié par l'Archevêché de Luxembourg. Outre les comptes consolidés et les résultats financiers, ce rapport fournit une présentation synthétique des activités pastorales menées dans l'Archidiocèse et du fonctionnement de son administration.

L'exercice 2014 a été principalement marqué par les négociations entre l'Archevêché et le Gouvernement à la suite de la présentation par ce dernier de son programme gouvernemental le 10 décembre 2013. Les discussions menées avec les instances gouvernementales ont abouti à la signature de trois conventions avec le culte catholique, et de conventions avec diverses autres communautés religieuses, notamment, et c'est un élément nouveau, avec le culte musulman. Ces conventions ont été signées le 26 janvier 2015. Le processus doit désormais se poursuivre jusqu'à l'adoption par la Chambre des députés des lois d'approbation de ces dispositions conventionnelles.

Les différentes instances consultatives représentant les forces vives de l'Église ont été régulièrement informées et consultées dans le cadre des négociations menées avec le Gouvernement. L'Administration diocésaine a ainsi organisé une demi-douzaine de réunions sous forme d'Assises de l'Église catholique. Ces Assises ont été suivies, en février 2015, de réunions régionales pour informer les fidèles de l'Archidiocèse sur la teneur des conventions conclues avec le Gouvernement.

Il convient également de relever dans ce contexte les excellentes relations nouées avec les responsables des différentes communautés religieuses présentes au Luxembourg, membres du Conseil des Cultes Conventionnés ou invitées à ses travaux.

Au plan pastoral, les efforts des responsables et de leurs équipes ont porté surtout sur la définition du périmètre des nouvelles paroisses de l'Archidiocèse et de leur nouveau mode de fonctionnement. Ces réflexions et travaux tiennent compte du futur cadre de fonctionnement du culte catholique qui devra désormais prévoir la mise à disposition des ressources financières nécessaires pour assurer les traitements des futurs collaborateurs pastoraux, ordonnés ou laïcs. La Fondation Sainte Irmine, créée pour soutenir les projets pastoraux de l'Archidiocèse, devrait constituer l'un des véhicules de financement privilégiés.

Le travail auprès des jeunes constitue un axe pastoral particulièrement important. À cet égard, un événement marquant a été l'organisation d'un voyage en Thaïlande, en juillet 2014, d'un groupe de cent trente-sept jeunes et accompagnateurs du Luxembourg, partis à la découverte des Karens.

Au plan financier, le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2014 avec un bénéfice total consolidé de 2,62 millions d'euros, contre une perte consolidée de 1,88 million d'euros fin 2013. Cette évolution positive s'explique par une croissance du chiffre d'affaires combinée avec des baisses de toutes les lignes de charges opérationnelles. Nous remercions tous ceux et celles qui, grâce à leur effort soutenu, ont permis ce redressement du résultat en 2014. Plus particulièrement nous tenons à remercier notre ancien Vicaire général et l'Économiste général ad interim pour leur engagement exceptionnel dans ce processus.

Depuis la publication du deuxième rapport annuel, des changements de personnel sont également intervenus dans la direction et l'administration de l'Archidiocèse. En effet, Monsieur le Chanoine Leo Wagener a succédé en tant que Vicaire général à Monsieur le Chanoine Erny Gillen au 18 février 2015. Par ailleurs, Monsieur Marc Wagener a pris ses fonctions d'Économiste général le 15 janvier 2015, succédant à Madame Bernadette Reuter-Wagner, Économiste général ad interim.

Nous remercions l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, bénévoles et salariés, de l'Archidiocèse qui ont fait preuve d'un dévouement apprécié en ces moments marqués par des changements profonds au sein de la vie ecclésiale. Les transformations que nous traversons sont, certes, porteuses de défis majeurs mais également de potentialités réelles pour une Eglise plus vivante et missionnaire.



Leo WAGENER
Vicaire général

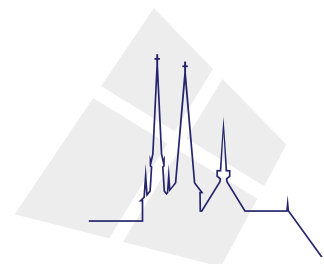


Jean-Claude HOLLERICH
Archevêque de Luxembourg

Partie I: Les activités de l'Archevêché de Luxembourg



Activités pastorales



Église catholique à Luxembourg
Kathoulesch Kierch zu Lëtzebuerg

A. La pastorale au service des personnes et des communautés

À la fin de l'année 2014, l'Archidiocèse de Luxembourg comptait 274 paroisses regroupées en 57 communautés pastorales. En cours d'année, un projet de remodelage territorial a été présenté et discuté avec les communautés pastorales à l'occasion de 7 assemblées régionales organisées à travers le pays. Des réflexions entamées sur une nouvelle vision pastorale et de nouveaux modes de fonctionnement des futures « nouvelles paroisses » – au nombre considérablement réduit – devront aboutir en 2015-16 à une démarche interactive de développement paroissial que le Service de la Pastorale de l'Archevêché et l'Unité de formation et de recherche en théologie catéchétique et pastorale du Centre JeanXXIII sont appelés à accompagner.

Premier lieu d'accueil, d'interpellation et d'accompagnement dans la foi, la paroisse vit grâce à l'engagement de nombreuses personnes: prêtres, diacres, laïcs salariés et bénévoles, sacristains, servants d'autel, secrétaires, chantres, musiciens, membres de conseils pastoraux de communauté, de mouvements d'Église et communautés religieuses et linguistiques, de Fabriques d'église...

Le cheminement chrétien est balisé par les temps forts des sacrements célébrés en communauté. Le tableau ci-dessous montre, en chiffres absolus, leur évolution pour la période de 2005 à 2014.

| « RELATIO ANNI » | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Baptêmes | 2 731 | 2 818 | 2 670 | 2 731 | 2 738 | 2 641 | 2 713 | 2 588 | 2 572 | 2 316 |
| 1 ^{res} Communions | 4 076 | 4 316 | 3 918 | 3 919 | 3 962 | 3 792 | 3 582 | 3 778 | 3 349 | 3 324 |
| Confirmations | 2 549 | 2 104 | 2 486 | 2 230 | 2 147 | 2 253 | 1 869 | 1 946 | 1 509 | 1 064 |
| Mariages | 549 | 543 | 493 | 502 | 433 | 468 | 397 | 493 | 351 | 340 |
| Enterrements religieux | 2 673 | 3 086 | 2 882 | 2 658 | 2 654 | 2 800 | 2 858 | 2 830 | 2 590 | 2 736 |

Le tableau ne comprend pas les baptêmes des enfants résidant au Luxembourg et baptisés à l'étranger (au Portugal e.a.), ni les mariages religieux de personnes résidant au Luxembourg célébrés à l'étranger. La baisse du nombre des confirmations s'explique par le fait que beaucoup de paroisses ont changé de pratique quant à l'inscription des confirmands suite aux nouvelles orientations pastorales qui prévoient le début de la préparation à l'âge de 15 ans.

Le nombre des déclarations de sortie, insignifiant avant 2009, a évolué comme suit : 1018 en 2009, 443 en 2010, 541 en 2011, 432 en 2012, 387 en 2013 et 494 en 2014.

Si, sans tenir compte d'autres activités effectuées par les équipes pastorales sur le terrain (célébrations dominicales et autres, visite des malades, tâches administratives...), l'on multipliait les chiffres du tableau ci-dessus par le nombre d'heures investies dans l'accueil, les entretiens, la préparation, l'accompagnement, la coordination et le suivi y relatifs, on arriverait à un chiffre impressionnant, alors même que le nombre des agents pastoraux va en diminuant. Au-delà de cet aspect quantitatif, la qualité de la présence et l'accueil de personnes rencontrées à des moments clés de leur vie constitue un véritable service de proximité rendu à la communauté et à la société, trop peu remarqué sans doute, fécond et pacificateur.

Ne font pas partie du périmètre de ce rapport les activités initiées et réalisées sur le terrain par les communautés pastorales, les mouvements d'Église, les missions linguistiques et les communautés nouvelles. Le présent rapport reprend quelques points forts de l'année 2014 parmi les projets et initiatives plus particulièrement suivis par le Service de la Pastorale de l'Archevêché. Nous les regroupons en quatre parties : les deux grands axes de l'action pastorale que sont l'annonce de la foi et la diaconie, et les deux dimensions vitales transversales qui les portent, à savoir la prière et le développement communautaire.

1. Annonce de la foi et catéchèse

Découvrir ou redécouvrir la foi, joindre ou rejoindre une communauté, approfondir sa foi, la célébrer et en témoigner : c'est tout un cheminement que l'Église catholique propose aux personnes de tout âge en quête de sens et d'une rencontre profonde avec Dieu et avec leur prochain. La **catéchèse en paroisse** introduit, anime et accompagne les personnes sur le chemin de la foi. Son développement est essentiel pour faire revivre l'Église de l'intérieur. Aussi le Centre Jean XXIII a-t-il instauré en 2014 une Unité de formation et de recherche en théologie catéchétique et pastorale (voir plus loin), chargée d'élaborer des orientations pastorales en la matière en dialogue avec le Service de la Pastorale et des acteurs sur le terrain.

De plus en plus souvent, des personnes adultes manifestent le désir de se faire baptiser. Ainsi, la nuit de Pâques 2014, 25 personnes adultes ont reçu le sacrement du baptême. Sur leur chemin d'initiation, elles ont été encadrées par des accompagnateurs en paroisse ou par l'équipe diocésaine du **catéchuménat des adultes**.

En automne 2014, une trentaine d'adultes ont fait leur «entrée en Église» et ainsi formellement donné suite à l'appel de Dieu. Suite à une évaluation, la pratique a été mieux articulée avec le rituel de l'initiation chrétienne des adultes de l'Église universelle, notamment en situant l'étape de l'«entrée en Église» dans la communauté locale des catéchumènes, l'«appel décisif», au premier dimanche du Carême, restant un moment diocésain. Signalons que régulièrement et de plus en plus souvent, des adultes souhaitent compléter leur initiation chrétienne par le sacrement de la confirmation et/ou le sacrement de l'eucharistie.

La **pastorale biblique** trouve dans la lecture de la Bible en communauté une voie privilégiée de l'annonce et de l'approfondissement de la foi; afin de l'encourager, des outils et un accompagnement ont été mis à la disposition des communautés. Ainsi, dans le cadre de la démarche diocésaine «Se convertir au Christ», un parcours biblique «Suivre le Christ sur les chemins d'aujourd'hui» a été proposé aux communautés du Nord du pays de janvier à juin 2014. Une centaine de personnes réparties sur 8 groupes se sont retrouvées à 7 reprises autour du thème de Jésus de Nazareth, de sa pratique libératrice et de l'approfondissement de la foi chrétienne.

Suivant le même objectif, un parcours biblique intitulé «Parole prophétique. Gaudium et Spes et appel à la conversion» a été élaboré par l'équipe de pastorale biblique. Il s'agit d'un condensé de la publication «Actualité de la Parole prophétique. Gaudium et Spes à la lumière des prophètes» parue aux éditions Lumen Vitae dans le cadre du 50^e anniversaire du Concile Vatican II.

La **pastorale familiale** diocésaine a connu en 2014 un changement structurel dans la mesure où l'activité de préparation au mariage a été intégrée au programme de formation générale d'éducation des adultes du Centre Jean XXIII.

La présence de l'Église auprès des familles est une des priorités pastorales du pape François qui, en préparation au Synode spécial des évêques sur les « *Défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation* » organisé à Rome en octobre 2014, avait lancé fin 2013 une large consultation auprès des diocèses. Au Luxembourg, suite à l'appel de l'Archevêque, près de 120 personnes se sont exprimées de manière engagée sur les sujets qui, parmi les 39 questions posées, les interpellaient particulièrement. Le rapport de 34 pages transmis à Rome par l'Archevêque en début d'année et publié sur internet reflète e.a. la tension douloureusement ressentie entre rigueur doctrinale et proximité pastorale, notamment au sujet des personnes divorcées-remariées.

Le soutien humain et spirituel à offrir aux familles et la promotion de la famille comme cellule de vie et d'amour partagé ont été les thèmes de la conférence que Mgr Vincenzo Paglia, Président du Conseil Pontifical pour la Famille, a donnée le 18 mars 2014 devant quelque 130 personnes. La bénédiction des couples organisée lors de l'Octave a réuni près de 700 personnes.

Pour aider les jeunes parents à trouver des mots et des idées pour éveiller la foi des tout-petits, la traduction en allemand du parcours catéchétique « La p'tite pasto », élaboré au Québec, a été mise en route en 2014 ; la démarche sensibilise les tout-petits (0 à 5 ans) à la présence de Dieu et aux grandes valeurs chrétiennes à travers le jeu, le chant et le bricolage, dans un langage adapté.

Dans le cadre de la **pastorale des jeunes**, un pèlerinage hors des sentiers battus a conduit en août 2014 137 jeunes et accompagnateurs, ensemble avec l'Archevêque, dans un voyage insolite en Thaïlande pour aller partager la vie simple des Karens, peuple indigène montagnard du Nord de la Thaïlande. Le partage dans la simplicité a incité les jeunes à réfléchir à leur propre mode de vie. En mettant la dernière main à la construction d'une église paroissiale ensemble avec les Karens, ils ont uni leurs efforts, noué des amitiés et partagé une expérience spirituelle. Grande fut la joie lorsqu'à la fin du séjour l'église Saint-Willibrord a été consacrée par l'Archevêque de Luxembourg.

Ce voyage pastoral a été pour beaucoup de jeunes l'occasion de vivre la rencontre avec le Christ les encourageant à être les

pierres vivantes de l'Église au Luxembourg. Le témoignage d'Inès en dit long: «*La Thaïlande a surtout été riche en émotions et en rencontres, non seulement au sein du groupe, mais également avec les Thaïlandais et les Karens. Je n'aurais jamais pu imaginer une telle culture de l'accueil et du sourire, et la foi des Karens m'a montré la force de notre religion*».

Le sacrement de la confirmation proposé aux grands adolescents et jeunes adultes a fait l'objet de nouvelles orientations pastorales publiées en octobre 2014. Le 19 décembre, l'Archevêque a réuni en la Cathédrale de Luxembourg plus de 300 jeunes ayant reçu le sacrement de la confirmation en cours d'année dans le cadre d'une eucharistie – «Ne nous laissons pas voler l'espérance».

Citons encore les initiatives suivantes où s'exprime la proximité de l'Église catholique auprès de jeunes:

- Les «Lëtzebuenger Massendenger» toujours au diapason avec leurs jeunes membres: 142 présences aux pèlerinages (Octave, Echternach, Banneux) et 190 aux rencontres et formations.
- L'aumônerie des «Lëtzebuenger Guiden a Scouten»: 192 présences aux formations spirituelles, 432 aux célébrations et pèlerinages (Octave, Echternach) et 350 à l'action transfrontalière «Friddenslicht» à Perl/Schengen.
- LISEL (Lieu d'initiatives et de services des étudiants au Luxembourg): rencontres internationales et interculturelles hebdomadaires, partages de foi, rencontre européenne de Taizé, activités culturelles et sportives dans un esprit d'accueil, d'ouverture et de partage.
- La Jeunesse rurale «Jongbaueren a Jongwënzer»: animation et soutien de l'engagement des jeunes en milieu rural avec ses implications ecclésiales, humanitaires et socio-politiques.

2. Diaconie

Différents **projets et actions de diaconie** ont eu pour but sinon pour effet de mettre en réseau les personnes et initiatives à dimension diaconique et sociale au sein des communautés, afin

de répondre aux besoins des personnes fragilisées. «**1 Stonn – Rien qu’une heure**» – ce projet conçu en 2013 propose aux paroisses de développer ou mettre sur pied leur équipe de visiteurs des personnes malades et isolées, en leur offrant un accompagnement. Plusieurs communautés pastorales de l’Archidiocèse ont démarré leur projet en 2014 avec le soutien du Service de la Pastorale. En amont, 50 bénévoles ont eu l’occasion de se préparer et se ressourcer en vue de devenir visiteurs, ou d’approfondir leur engagement existant. Une information sous forme de carte postale a été mise à disposition des paroisses tant à l’adresse de ceux qui désirent recevoir une visite que de leur entourage et des bénévoles.

En vue de l’année jubilaire de saint Martin en 2016, suite à des contacts avec la Caritas allemande et un expert du diocèse de Trèves au sujet du «Martinsweg» – itinéraire européen sur les pas de St Martin, grand saint du partage et de la mission – des échanges ont eu lieu avec les paroisses lui dédiées, ainsi qu’avec l’Archevêque de Tours, lors de son passage à Echternach. Les «**Martinsfeieren**», hautes en couleurs, rassemblent petits et grands autour de la prière et du partage; celle organisée par les communautés de Troisvierges, Weiswampach et Wintrange a réussi à fédérer différents groupes, mouvements et associations à vocation sociale et communautaire.

Début août, l’Église catholique qui est au Luxembourg a adressé un message de solidarité aux chrétiens d’Irak au Luxembourg, suivi d’un appel à la prière et au partage à l’adresse de toutes les communautés pastorales pour les inciter à donner vie à cette solidarité. De cette initiative est née en septembre 2014 une **prière pour la paix en Irak**, qui s’est tenue à 7 reprises à l’heure de midi en l’église du Sacré-Cœur à Luxembourg. Plusieurs communautés pastorales ont choisi de soutenir des réfugiés irakiens en Turquie via le projet Kader (Caritas).

«Venez, la cathédrale est ouverte pour vous» – c’est avec ces paroles que l’Archevêque a accueilli des personnes vivant des situations difficiles dans le cadre d’une **prière de solidarité pendant l’Octave**, suivie d’un moment de convivialité organisé avec de jeunes bénévoles sur le parvis de la Cathédrale.

La **pastorale des malentendants** – «**Effata**» a pris un nouvel élan. En collaboration avec la «Katholische Gehörlosenge-

meinde Trier» (KGG), une équipe de 6 personnes malentendantes encadrées par la référente pour la pastorale des malentendants et le prêtre responsable de la KGG a vu le jour, afin de construire une communauté vivante. La célébration de l'Avent – entièrement préparée en équipe, priée et « chantée » en langage gestuel – reste gravée dans les mémoires. Le langage gestuel a la particularité, au Luxembourg, d'être pratiqué tant en langue française qu'allemande – un enrichissement et un défi dans la collaboration pastorale au sein de la Grande Région.

Fruit d'un processus de réflexion de l'équipe de la **pastorale en milieu pénitentiaire** animé par la responsable des aumôneries de prison en Belgique, la « Charte de l'aumônerie catholique de prison au Grand-Duché de Luxembourg » a été validée par l'Archevêque en octobre 2014, (re)définissant la mission de celle-ci, sa professionnalité et son rôle tant par rapport à l'État et à la société que par rapport à la communauté ecclésiale.

3. Liturgie et spiritualité

En automne 2014, le projet diocésain des **équipes de funérailles** a été lancé par l'Archevêque de Luxembourg, en lien avec le Centre Jean XXIII et le Service de la Pastorale. Cette formation certifiée donne aux communautés pastorales les moyens pour prendre en main la conduite des funérailles, en mettant notamment en place une équipe de laïcs chargés de cette mission. Les personnes appelées à ce ministère seront mandatées par l'Archevêque à la fin du parcours (12 modules de formation) en été 2015. Un groupe de 29 personnes suivent cette formation.

Au cours du Carême 2014, cinq **Conférences de Carême** ont été proposées à la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg placées sous le thème « Interpellés par le Christ. Différents regards – Différentes expériences ». Une publication avec les textes des conférences a été diffusée lors de l'Octave 2014 et vendue à plus de 300 exemplaires.

Depuis quelques années, le souci du **renouveau spirituel lié à la Nouvelle évangélisation** connaît un nouveau dynamisme. Afin d'offrir un lieu de prière et de rencontre hebdomadaire à toutes les personnes intéressées, une équipe de jeunes adultes du nom de « Venite Adoremus » est en charge depuis 3 ans

d'un espace de prière contemplative à l'église Saint-Alphonse à Luxembourg-Ville chaque mardi de 20h15 à 21h30. La participation régulière à cette prière silencieuse (groupe multiculturel de 30 à 80 personnes) en est un des fruits visibles. Dans ce même esprit, une nuit de prière, en collaboration avec le pianiste luxembourgeois David Yanni, a réuni quelque 250 personnes pendant l'Octave 2014. Une autre nuit de prière a eu lieu à la veille des ordinations diaconales en octobre 2014 à la crypte de la Cathédrale.

Le 8 novembre 2014, sous l'impulsion de l'Archevêque, une nouvelle initiative « Marche pour la nouvelle évangélisation » a été lancée, proposant un pèlerinage à pied du village d'Osweiler vers le tombeau de saint Willibrord. Des membres de divers groupements et mouvements spirituels et de différentes familles religieuses (150 personnes en tout) ont participé à cet événement: Venite Adoremus, TheoBar, amis de la Communauté de l'Emmanuel et du Chemin neuf, Renouveau charismatique, équipes de Mariage-Rencontre, représentants du Chemin néocatéchuménal, Amis du Mouvement de Schönstatt, représentants de la Prière des mères, Amis de la Miséricorde Divine, Foyer de charité, Missionnaires du Père Kolbe, Pères Rédemptoristes et Pères Jésuites, membres de l'Institution Thérésienne et du Mouvement des Focolari...

L'offre d'une « **Retraite dans la vie courante** » à Luxembourg-Ville (57 participants) et pour la première fois à Eschdorf (23 participants) pendant 2x5 soirées durant le Carême trouve un écho grandissant tout particulièrement chez les personnes et couples qui de par leur situation professionnelle ou familiale ne peuvent guère se retirer pour un temps de retraite dans un centre spirituel. Ces rencontres sont nées d'une collaboration fructueuse entre le Service de la Pastorale, la Compagnie de Jésus, les Soeurs franciscaines et les communautés pastorales respectives.

Parmi les **pèlerinages** organisés par LuxPélé asbl pour le compte de l'Archidiocèse, relevons le pèlerinage annuel à Lourdes auquel a participé l'Archevêque de Luxembourg en juillet 2014, entouré de 300 pèlerins, dont 30 malades encadrés des bénévoles de l'équipe des Foulards Blancs et une soixantaine de servants d'autel au service de la liturgie.

4. Le développement communautaire

Le Pape François demande aux paroisses « *qu'elles soient encore plus proches des gens, qu'elles soient des lieux de communion vivante et de participation, et qu'elles s'orientent complètement vers la mission* » (LG28). Parler de proximité, c'est parler de liens à créer ou à entretenir, de communication, de travail en réseau, de groupes et de personnes assurant le relais, de solidarité. Or, pour qu'elles ne soient pas soumises à l'aléatoire, la proximité et la participation demandent un cadre organisationnel à la fois souple et structuré. Voilà bien le défi pour le développement des nouvelles paroisses dans les années à venir !

Les **projets pastoraux à Differdange et à Esch/Alzette** sont entrés dans leur 3^e année en automne 2014. Ils avaient été mis en place dans le but de favoriser une « pastorale d'ensemble » diversifiée, où les efforts convergent et où les cloisonnements s'estompent. Partant de la conviction que tout le potentiel de développement se trouve dans les communautés, des « assises paroissiales », comme celles qui se sont tenues dans la communauté pastorale de Differdange en 2013 ont eu lieu en 2014 dans les communautés pastorales Mamerdall (1^{er} juin) et Bertrange-Strassen (18 octobre), désireuses de développer un projet d'avenir pour leurs communautés.

Le « projet pastoral Belval », clôturé au printemps 2015, a accompagné les communautés pastorales Esch/Alzette, Schifflange-Mondercange et Sassenheim, sur le territoire desquelles se trouve le site universitaire Belval, vers une plus grande concertation et des synergies à réaliser au niveau de leur action pastorale et des moyens employés. Les bases ont été posées pour coopérer notamment sur le plan de la communication et des secrétariats paroissiaux.

En automne 2014, le **projet « Église en Ville »** a été lancé sur le territoire de la Ville de Luxembourg, à l'initiative du Curé-doyen. Un groupe-pilote a été mandaté par l'Archevêque afin de concevoir et mettre en œuvre ensemble avec toutes les forces vives sur le territoire de la Ville une large démarche participative, susceptible de fédérer les personnes, mouvements et communautés dans leur diversité. 150 personnes ont activement participé aux réunions de lancement du 22 octobre, faisant preuve tant de leur souci concernant l'avenir de l'Église, que de leur créativité.

Dans le domaine de la **pastorale intercommunautaire et des personnes en déplacement**, suite à l'« atelier d'avenir » de décembre 2013, une table de réflexion et de coordination réunissant des agents pastoraux des différentes communautés linguistiques au Luxembourg a été instaurée en début d'année afin de poursuivre la réflexion sur la place de la réalité multiculturelle et des missions linguistiques dans le futur paysage paroissial.

Des projets de pastorale touristique ont été mis en œuvre en concertation et en collaboration avec les communautés pastorales; ainsi le projet « Camping Summer 2014 » a connu un grand succès en organisant des services œcuméniques, des moments de prière, des visites guidées, des concerts, des célébrations eucharistiques et des rencontres au Heischtergronn, Toodlermillen, Esch/Sauer et Grevenmacher entre le 14 juillet et le 4 septembre.

Le dialogue avec les autres communautés chrétiennes et religieuses, inhérent à l'attitude de dialogue ouverte par le Concile Vatican II, s'est déroulé aussi bien sur le plan institutionnel (participation dans le Conseil d'églises chrétiennes au Luxembourg, création du Conseil des Cultes conventionnés présidé par l'Archevêque) qu'informel (plateforme AGIR), ou encore au niveau de la lecture de la Bible ou de la prière (groupe de lecture biblique judéo-chrétien, groupes bibliques « Femmes dans la Bible », « Weltgebetstag », rencontres œcuméniques autour du thème de la sauvegarde de la création).

Le groupe « All together » (soutenu par la communauté musulmane de Mamer, la communauté paroissiale de Kayl/Rumelange et le groupe AGIR) a organisé un voyage interreligieux mémorable en Bosnie-Herzégovine du 6 au 15 juin, au cours duquel les jeunes catholiques et musulmans ont pu rencontrer les responsables des différentes communautés religieuses du pays à Sarajevo, Mostar, Srebrenica, Medjugorje et Vukovar.



Ouverture du colloque « Religionsunterricht in Europa » le 11 mars 2014 au Centre Jean XXIII



Un public nombreux à la Cathédrale lors des Conférences de Carême 2014 sur le thème « Interpellés par le Christ. Différents regards – Différentes expériences »



« Verzeihung des Unverzeihlichen? » – Conférence de Carême par le Pr Dr Hanna-Barbara Gerl-Falkovitz



« Toi, suis-moi ! » – Conférence par Mgr Eric de Moulins-Beaufort, évêque auxiliaire du diocèse de Paris



Messe chrismale à la Cathédrale le 16 avril 2014



Plus de 2.500 personnes ont participé à la manifestation « Fir de Choix » le 26 avril



Octave 2014 – Messe pour l'Armée Luxembourgeoise et la Police Grand-Ducale



Ouverture solennelle de l'Octave le 10 mai 2014 placée sous le thème « Faites tout ce qu'il vous dira ! »



Nuit des cathédrales – Concert donné par le Chœur d'hommes de Kavelaar



L'encadrement musical de l'ouverture de l'Octave a été assuré par la Maîtrise de la Cathédrale et des chœurs d'hommes



Messe pontificale lors de la clôture de l'Octave – Homélie de Mgr Stephan Ackermann, évêque de Trèves



Première nuit de prière organisée par « Venite Adoremus » lors de l'Octave 2014



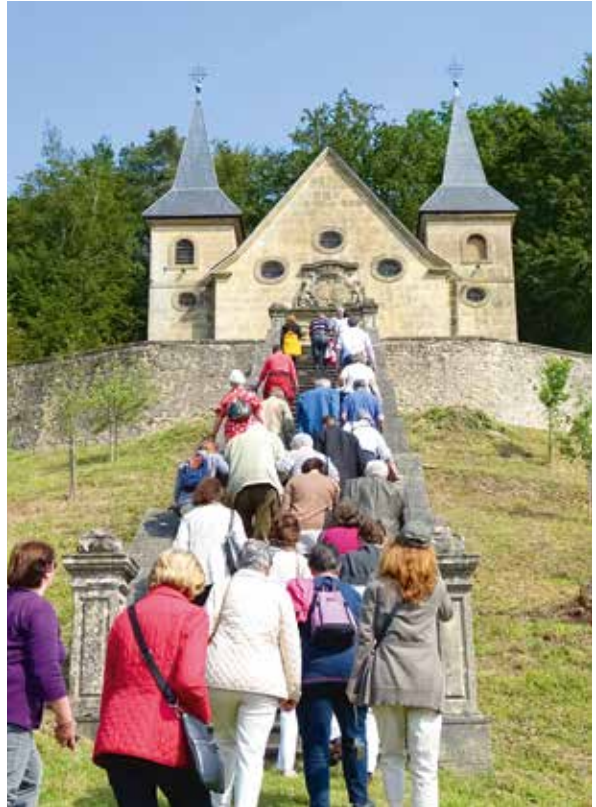
Procession dansante d'Echternach en l'honneur de St Willibrord le mardi de Pentecôte



Plus de 9.800 personnes ont participé à la procession dansante



Présentation du « Rapport 2013 – Faits & Chiffres » par le Vicaire général Erny Gillen



Journées des Églises Ouvertes 2014 – Visite guidée de la chapelle du Mont-Marie au château d'Ansembourg



La famille grand-ducale à l'occasion du Te Deum 2014



Célébration du Te Deum à la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg



Thaïlande 2014. Pèlerinage des jeunes du diocèse avec l'Archevêque Jean-Claude Hollerich – Rassemblement de tous les pèlerins à Chiang Mai



Les jeunes participent à la construction de l'église St Willibrord



Charity Run autour de la Cathédrale de Luxembourg pour le projet Thaïlande 2014



Visite de l'école financée par des dons du Luxembourg, Préfecture de Mae Hong Son



Karens et Luxembourgeois en union de prière lors de la consécration de l'église St Willibrord le 30 août 2014



Les jeunes devant l'église St Willibrord en construction à Ban Huay Thong



Pèlerinage diocésain à Lourdes – au premier plan les servants d'autel d'Echternach devant la basilique Notre-Dame-du-Rosaire



Installation des Servantes du Seigneur et de la Vierge de Matará au Centre spirituel du Cents le 17 septembre 2014



Réunion d'information interne sur le « Rapport 2013 – Faits & Chiffres » le 22 juillet



Messe des « Lëtzebuurger Guiden a Scouten » de Belvaux à la rentrée scolaire



« KirchenVisionen » - Conférence du Pr Dr Paul M. Zulehner à Differdange



« Mir schaffe fir lech » : Action « Landjugendpower » les 30 et 31 août 2014 organisée par la « Lëtzebuurger Landjugend asbl »



Sous l'impulsion de l'Archevêque, une nouvelle initiative « Marche pour la nouvelle évangélisation » a été lancée le 8 novembre 2014



La « Martinsfeier » des communautés de Troisvierges, Weiswampach et Wincrange



« Marche pour la nouvelle évangélisation » – Moment de prière à la Chapelle Ste-Croix à Echternach



Les associations patriotiques lors de la Journée de la Commémoration nationale le 12 octobre 2014



Une assistance nombreuse à l'occasion de l'ordination diaconale de Piotr Sass et Alberto Chambi à la Basilique d'Echternach le 18 octobre 2014





La Fête de Ste Catherine le 29 novembre à l'église St Henri d'Esch/Alzette est particulièrement célébrée par la communauté cap-verdienne



Concert « Au Seuil de l'Avent » de la Maîtrise de la Cathédrale



Journée des médias 2014 de l'Église catholique – Projection du film « Les Musées du Vatican 3D » à l'Utopia



Action transfrontalière « Friddenslicht » des « Lëtzebuenger Guiden a Scouten » à Perl/Schengen



« Dag vun der Kooperatioun » organisé par la « Landjugend » à Rambrouch le 9 novembre 2014



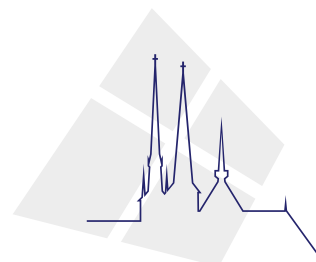
Remerciements à Yvonne Lanners et entrée en fonction de Martine Jungers, nouvelle responsable de la Cellule d'accueil des victimes d'abus sexuels



Signature d'un Mémoire commun sur l'élaboration d'un futur cours des religions par les représentants des cultes conventionnés, de la Shoura et de l'Église néo-apostolique le 18 novembre 2014



Enseignement religieux



Église catholique à Luxembourg
Kathoulesch Kierch zu Lëtzebuerg

B. Enseignement religieux

L'année 2014 a été marquée par la signature d'un mémorandum commun « historique » par le Conseil des Cultes conventionnés (représentant le Culte israélite, l'Église anglicane, l'Église catholique, l'Église orthodoxe, l'Église protestante, l'Église protestante réformée), l'Église néo-apostolique et la Shoura musulmane qui se sont déclarés prêts à assumer ensemble la responsabilité d'un « cours des religions » à l'école publique en collaboration avec l'État luxembourgeois.

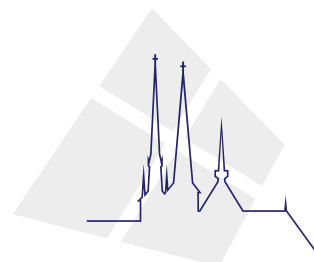
Ce cours aurait dû permettre de connaître les différentes religions et de développer une compréhension des multiples expressions du religieux (les différentes religions avec leurs croyances, leurs textes et traditions, leurs symboles, rites, fêtes et lieux de culte). Un tel cours aurait été le lieu où la recherche d'une réponse aux questions existentielles est éclairée par la sagesse des religions. Il aurait pu donner aux élèves l'occasion de se confronter aux dérives des religions, de s'inspirer des grandes figures de chaque tradition et de chercher ensemble les valeurs communes. Enfin, la liberté de choix des parents d'inscrire leurs enfants au cours des religions ou à un cours de formation morale et sociale aurait pu être maintenue.

Le jour même de l'annonce de ce mémorandum, cette proposition a été rejetée par le Ministre de l'Éducation Nationale car le programme gouvernemental viserait l'introduction d'un cours commun.

En 2014, de nombreuses questions sur l'avenir professionnel des enseignants et chargés de cours de religion et les modalités d'une reprise du personnel dans l'enseignement fondamental n'ont pas trouvé de réponses.



Administration diocésaine



Église catholique à Luxembourg
Kathoulesch Kierch zu Lëtzebuerg

C. Administration diocésaine

1. Fonctions de support administratif

Au cours de l'exercice 2014, l'Administration diocésaine a poursuivi la rationalisation et l'optimisation de son fonctionnement.

Outre l'adoption de quelques nouvelles procédures, un projet important a été la mise à niveau des bases de données de l'Archevêché, tant au plan qualitatif que quantitatif, notamment pour permettre la généralisation des communications et courriers sous format électronique et une gestion efficace des groupes de personnes travaillant pour l'Église, sous le statut d'employés ou sur une base bénévole. Dans le même esprit, l'Administration a lancé en septembre 2014 un réseau Intranet, afin de mettre à disposition de l'ensemble des collaborateurs de l'Archevêché une plateforme d'échange de documents et d'informations. Cette plateforme documentaire s'impose du fait de la présence sur le terrain d'un grand nombre d'intervenants (agents pastoraux, secrétariats paroissiaux), aux besoins aussi divers qu'importants.

Le Service Communication & Presse a intensifié ses travaux de manière à fournir au public une information rapide et fiable sur la vie de l'Église et de l'Archidiocèse. Le site internet *www.cathol.lu* de l'Archidiocèse a enregistré au cours de l'année une hausse sensible du nombre des visites. En 2014, 81.483 personnes (76.975 en 2013) ont consulté le site, soit une augmentation de 5,9 % par rapport à l'année précédente. Au total, *www.cathol.lu* a reçu 188.061 visites (173.398 en 2013, soit +8,4 %), avec une moyenne de 528 visites par jour. Même tendance positive pour *web.cathol.lu*, la plate-forme des communautés pastorales, services, mouvements, associations et ordres religieux : le nombre de sessions a augmenté en 2014 de 107.839 à 146.165 (+35,5 %), tandis que le nombre de visiteurs s'est élevé à 85.657 (56.572 en 2013, +51,4 %). Deux bulletins électroniques – comNEWS Aktuell et comNEWS Presse – envoyés régulièrement aux abonnés complètent l'offre d'information électronique de l'Archidiocèse.

Enfin, l'Administration diocésaine a apporté son appui logistique à l'organisation des Assises de l'Église catholique, tenues dans le cadre des discussions avec le Gouvernement, et, pour la première fois, avec un rôle moteur, à l'organisation du Te Deum célébré le 23 juin 2014 à l'occasion de la Fête Nationale.

Au niveau du Commissariat aux Fabriques d'église, hormis le suivi courant des dossiers relatifs aux Fabriques d'église, ce sont avant

tout les négociations entre l'Église catholique et le gouvernement luxembourgeois en matière de Fabriques d'église qui ont demandé une attention particulière en 2014.

Pour les Archives diocésaines, l'année 2014 a été placée sous le signe de nouvelles acquisitions. En effet, hormis la mise en dépôt de nouvelles archives paroissiales, les Archives ont reçu et dressé l'inventaire d'un grand nombre de fonds en provenance de l'Administration ou de services diocésains. À souligner dans ce contexte le dépôt aux Archives diocésaines des fonds du Grand Séminaire – Centre Jean XXIII, la récupération des archives du Centre Convict ou encore l'inventorisation des documents de l'administration diocésaine depuis 1960. Du côté des services diocésains, il faut noter le versement des fonds en provenance du Centre de pastorale en monde du travail, de la Pastorale biblique, du Service diocésain des Pèlerinages ou encore de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC).

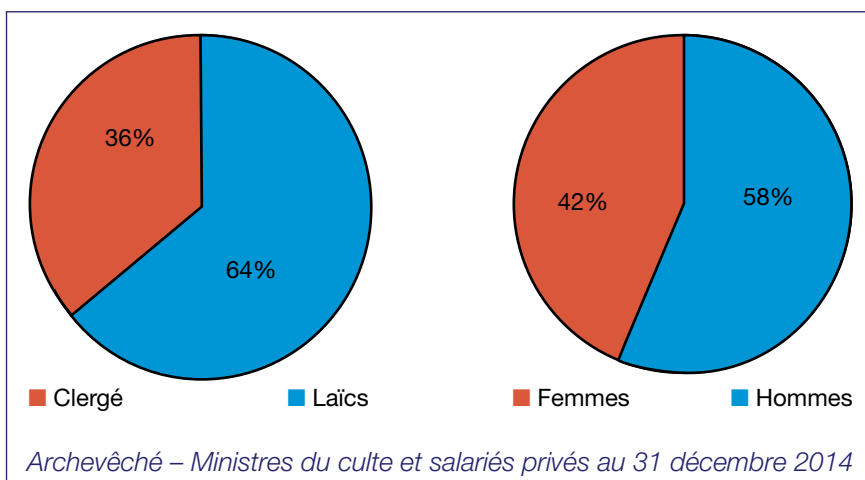
Par ailleurs, les Archives diocésaines ont renforcé leur politique de communication en vue d'une ouverture plus large vers le public. Outre la poursuite de la numérisation des registres de catholicité dans l'optique de la mise en place d'une salle de lecture virtuelle, les Archives ont mis en ligne leur site internet et ont lancé une Newsletter périodique qui renseigne le public intéressé sur les contenus des archives et l'informe des avancements des projets. Dans le même ordre d'idée, les archivistes ont multiplié leur participation à des colloques ou journées d'études afin d'attirer davantage l'attention du monde scientifique sur leurs collections et d'échanger avec leurs collègues nationaux et internationaux sur les évolutions les plus récentes en matière d'archivistique. Enfin, les chercheurs ont dès à présent accès aux chroniques et aux dossiers paroissiaux restés inédits jusqu'ici. En effet, en 2014, les archives diocésaines ont mené à terme un projet de dix ans qui met à disposition aux chercheurs plus de 7800 documents décrits à l'unité couvrant la période de 1800 jusqu'aux années 1960.

2. Le personnel en chiffres

2.1. Les salariés

Au 31 décembre 2014, un total de 283 (293)* salariés, dont 42% (44%) de femmes, sont au service de l'Archevêché pour remplir des tâches pastorales et des tâches administratives.

** À titre comparatif, les chiffres se rapportant au 31 décembre 2013 sont indiqués entre parenthèses.*



Sur ces 283 (293) personnes

- 102 (103) sont membres du clergé, à savoir 36% (35%), parmi eux 9 (9) diacres
- 181 (190) sont laïcs, soit 64% (65%)
- 249 (236) sont engagées auprès de l'Archevêché en tant que ministres du culte suivant la Convention du 31 octobre 1997 entre le Gouvernement, d'une part, et l'Archevêché, d'autre part, portant refixation des cadres du culte catholique et réglant certaines matières connexes
- 42% (44%) sont des femmes
- 72 (73) occupent un emploi à temps partiel
- 34 (57) sont engagées en tant que salariés de l'Archevêché, dont 8 (10) hommes et 26 (47) femmes.

Parmi les 249 (236) ministres du culte, 102 (103) sont membres du clergé et 147 (133) sont des collaborateurs laïcs.

2.2. Enseignement religieux et formation

Les enseignants et chargés de cours de religion dans l'enseignement fondamental sont au nombre de 227 (227), dont 22 (23) hommes et 205 (204) femmes.

L'enseignement religieux dans les établissements publics d'enseignement secondaire (classique et technique) est mis en oeuvre par 49 enseignants dont 34 hommes et 15 femmes.

Le Grand Séminaire compte 5 séminaristes et l'Institut de Pédagogie religieuse 15 étudiants.



Gestion patrimoniale

Église catholique à Luxembourg
Kathoulesch Kierch zu Lëtzebuerg

D. Gestion patrimoniale

La gestion patrimoniale de l'Archevêché s'exerce essentiellement par le biais des sociétés Lafayette S.A. et Maria Rheinsheim S.A.

Quelques biens immobiliers reçus par dons ou legs sont directement détenus par l'Archevêché.

L'objet social de Lafayette S.A. consiste notamment dans la prise de participations ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. C'est ainsi que Lafayette S.A. détient les actions de Saint-Paul Luxembourg S.A. implantée à Gasperich, société opérationnelle dans le secteur média avec ses filiales (voir le rapport sur les activités média du groupe). Lafayette S.A. détient la majeure partie des actions de la société Maria Rheinsheim S.A., gestionnaire de la résidence épiscopale et du Centre Convict situés aux numéros 3 à 5, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg.

Lafayette S.A. a également pour objet social l'achat, la vente, la gestion simple, la gestion en tant que syndic et la mise en valeur de son patrimoine immobilier.

La société Lafayette S.A. a été constituée en date du 26 février 1937 et a servi comme instrument de gestion pour restructurer le patrimoine de l'Archevêché dans les années 2007 à 2009.

Le patrimoine détenu aujourd'hui par le groupe consolidé :

- a été acquis et développé progressivement dans le cadre de l'activité média du groupe,
- ou provient de legs et dons reçus, quelquefois assortis de charges et conditions.

La gestion du patrimoine tient compte, en cas de legs et de dons reçus, de la volonté exprimée par les légataires et donateurs et implique pour l'Archevêché un contrôle et un suivi stricts de ces obligations inhérentes.

Lafayette S.A. gère divers immeubles acquis dans le passé par la société Saint-Paul Luxembourg S.A. pour ses activités (édition, imprimerie, librairie, etc.) et transférés dans le patrimoine de Lafayette S.A. via les opérations de restructuration effectuées

en 2007-2009 (dont principalement: scission de Saint-Paul Luxembourg S.A. en Saint-Paul Luxembourg S.A. [Luxemburger Wort]) et Saint-Paul Immobilier S.A. et absorption ultérieure de Saint-Paul Immobilier S.A. par Lafayette S.A.

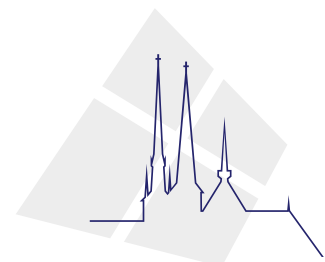
Saint-Paul Luxembourg S.A. ayant réduit les dernières années ses activités dans le domaine de l'imprimerie notamment, certains bâtiments ont fait l'objet de réaffectation et sont loués par Lafayette S.A. à des tiers.

Le Centre Convict est géré par l'intermédiaire de la société Maria Rheinsheim S.A. Dans une optique de promotion et de soutien de la pastorale, certaines surfaces de bureaux sont mises à la disposition de services de l'Archevêché et de différentes associations de l'Action catholique et autres. Une autre partie des immeubles du Convict est louée à un groupe hôtelier et une dernière partie est occupée par les Internats Jacques Brocquart. Pour sa part, la résidence épiscopale est utilisée non seulement comme lieu de résidence de l'Archevêque, mais aussi pour l'organisation de réunions de travail, de conférences et de réceptions.

Les efforts de restructuration entrepris depuis trois ans par l'Archevêché ont permis en 2014, pour la première fois depuis de nombreuses années, de générer un résultat consolidé positif. Toutes les activités économiques menées par le groupe ont contribué à ce résultat positif.



Activités « Médias »



Église catholique à Luxembourg
Kathoulesch Kierch zu Lëtzebuerg

E. Activités « Médias »

Toutes les activités médias du groupe sont regroupées sous une identité forte « Luxemburger Wort » avec la mission de proposer un contenu éditorial de qualité, responsable, engagé et tolérant sur la base des valeurs chrétiennes déterminant l'identité du groupe média et d'offrir des moyens de communication multi-canal (print et numérique) et multilingue.

Les médias du groupe ont l'ambition d'être le leader de l'information et de la presse d'opinion au Luxembourg, et d'être l'élément liant tous ceux qui habitent ou travaillent au Grand-Duché ou dans la Grande Région.

Fort d'une histoire de 166 ans, le « Luxemburger Wort » avance avec les changements dans une société en évolution permanente. Le journal a été créé 3 jours après l'adoption de la loi sur la liberté de la presse en 1848 et n'a cessé de se développer en tant qu'acteur média principal face aux demandes du marché et aux changements de la société.

Dans un contexte difficile et en pleine évolution, le « Luxemburger Wort » (version print et e paper) maintient une couverture de marché de 40 %, soit 180.800 lecteurs chaque jour.

Le site internet d'information du « Luxemburger Wort », « wort.lu », décliné en quatre langues – français, allemand, anglais et portugais – visité par 80.200 lecteurs par jour, a été modernisé en mai 2014 avec un accent particulier sur les utilisateurs mobiles. Par ailleurs, les quatre versions ne sont pas des traductions mais bien des sites d'information dédiés à chaque lectorat spécifique.

Le « Télécran » maintient sa position de leader sur le marché du magazine avec 105.200 lecteurs chaque semaine.

Les médias lusophones, le journal hebdomadaire « Contacto » et « Radio Latina », couvrent plus de 60 % de la population portugaise pour « Contacto » (45.300 lecteurs) et de 33 % pour « Radio Latina » (21.600 auditeurs). Les sites « contacto.lu » (« wort.lu » en langue portugaise) et « latina.lu » connaissent un vif succès auprès de la communauté.

À côté des médias, les activités gérées par le groupe comprennent e.a. les librairies «Libo», les Éditions Saint-Paul, ou encore l'enveloppe de dépliants publicitaires «i-Mail».

Le «Luxemburger Wort» poursuit sa stratégie de recentrage sur les activités médias tout en développant les nouveaux canaux de diffusion.

F. Les comptes consolidés révisés 2014 de l'Archevêché de Luxembourg

1. Rapport d'audit

Au Conseil pour les affaires économiques de l'Archevêché de Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de l'Archevêché de Luxembourg, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2014, le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de l'Économiste général pour les comptes annuels consolidés

L'Économiste général est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes annuels consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies si-

gnificatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil pour les affaires économiques et l'Économe général, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Archevêché de Luxembourg au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de l'Économe général sur les comptes annuels consolidés est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Luxembourg, le 1^{er} juin 2015

Représentée par
Pierre Krier

PricewaterhouseCoopers,
Société coopérative,
2 rue Gerhard Mercator,
B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

T: +352 494848 1,
F:+352 494848 2900,
www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé.
Expert-comptable (autorisation
gouvernementale n°10028256)

R.C.S. Luxembourg B 65 477 –
TVA LU25482518

2. Rapport de l'Économe général sur les comptes annuels consolidés clôturant au 31 décembre 2014 et approuvés par le Conseil pour les affaires économiques

2.1. Introduction

Pour la troisième année consécutive, l'Archevêché publie ses comptes annuels consolidés établis selon les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La publication de ces comptes vise à amener la transparence sur les moyens propres dont dispose l'Église au Luxembourg pour remplir sa mission et assurer sa pérennité.

Ces moyens propres proviennent essentiellement des activités économiques exercées par l'Archevêché à travers ses participations dans le groupe média (Saint-Paul Luxembourg S.A.) et de la gestion de son patrimoine immobilier exercée principalement à travers les sociétés Lafayette S.A. et Maria Rheinsheim S.A.

L'établissement et la publication d'une situation financière consolidée de l'Archevêché est une initiative purement volontaire. Aucune obligation légale n'y contraint l'Archevêché.

Le Conseil pour les affaires économiques, ayant dans ses attributions, suivant le Code de droit canonique, l'approbation des recettes et des dépenses pour l'année écoulée, a dans sa séance du 21 mai 2015 approuvé les comptes consolidés au 31 décembre 2014 qui sont repris ci-après.

2.2. Quelques explications sur le contexte des comptes consolidés

Pour pouvoir interpréter correctement ces comptes annuels consolidés, il est important de préciser les **différentes activités exercées** par l'Archevêché :

1. Ses activités directes concernent l'action pastorale.

2. Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, l'Archevêché opère dans les domaines suivants :
 - a. l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion ;
 - b. l'achat, la vente, la gestion simple, la gestion en tant que syndic et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers.

Un premier aspect important dans l'élaboration des comptes consolidés concerne le **périmètre de consolidation** qui détermine l'ensemble des sociétés dont les résultats sont inclus dans les comptes consolidés en annexe.

Ce périmètre de consolidation est décrit dans la note 2 des comptes annuels consolidés. En résumé, via sa participation dans la société Lafayette S.A., une société immobilière et de participation financière, l'Archevêché détient des intérêts dans différentes sociétés dont la principale est le groupe média autour de Saint-Paul Luxembourg S.A.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire,...) et fabriques d'église présentes sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché, car ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités.

La consolidation comptable a pour but de regrouper les résultats et le patrimoine de l'ensemble des sociétés tombant dans le périmètre de consolidation, de sorte que tous les avoirs et dettes des différentes sociétés consolidées se trouvent repris dans un seul bilan. Il en va de même pour le compte de résultat consolidé qui reprend, du point de vue financier, l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'année 2014.

2.3. Le résultat net consolidé et son évolution par rapport à 2013

Le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2014 avec un bénéfice total consolidé d'EUR 2.624.367,44 (part du groupe : EUR 2.629.722,72) contre une perte consolidée en 2013 d'EUR 1.884.818,26 (part du groupe : EUR 2.225.995,53).

Pour analyser cette croissance importante du résultat, le tableau 1 ci-dessous montre d'abord l'effet sur cette variation de la somme d'un certain nombre de rubriques de produits et charges qui sont majoritairement non opérationnelles respectivement non courantes :

| Tableau 1 | | 2014 | 2013 | Impact sur |
|---|-----|----------------------------|----------------------------|---------------------|
| | | Impact sur résultat | Impact sur résultat | la variation |
| | | EUR | EUR | du résultat |
| Lignes "autres impôts", "impôts" et "reprises sur impôts différés" | | 194.129,83 | -46.257,04 | 240.386,87 |
| Résultat exceptionnel | * 1 | 1.395.852,36 | -582.891,49 | 1.978.743,85 |
| Résultat financier | * 2 | -863.821,97 | -21.942,80 | -841.879,17 |
| Autres charges et produits d'exploitation | * 1 | 332.176,67 | 1.910.371,43 | -1.578.194,76 |
| Total de la contribution des rubriques non opérationnelles resp. non courantes | | 1.058.336,89 | 1.259.280,10 | -200.943,21 |

(Voir Ad * 1 et Ad * 2 à la page 44.)

Le tableau 2 ci-dessous ventile ensuite la variation du résultat net consolidé entre le total de ces rubriques et la composante opérationnelle et courante obtenue par différence.

| Tableau 2 | | 2014 | 2013 | Impact sur |
|--|--|----------------------------|----------------------------|---------------------|
| | | Impact sur résultat | Impact sur résultat | la variation |
| | | EUR | EUR | du résultat |
| Résultat net de l'exercice | | 2.624.367,44 | -1.884.818,26 | 4.509.185,70 |
| dont rubriques non opérationnelles resp. non courantes | | 1.058.336,89 | 1.259.280,10 | -200.943,21 |
| dont rubriques opérationnelles et courantes | | 1.566.030,55 | -3.144.098,36 | 4.710.128,91 |

La croissance significative du résultat net de l'exercice provient principalement des rubriques opérationnelles et courantes : une croissance du chiffre d'affaires combinée avec des baisses de toutes les lignes de charges opérationnelles par rapport à 2013.

- Le chiffre d'affaires augmente d'EUR 2.044.290,83 pour s'établir à EUR 70.303.398,06
- Les baisses de charges les plus importantes concernent:
 - Les autres charges externes pour EUR 1.204.252,27
 - Les frais de personnel pour EUR 1.112.813,57

Comme le montre la note 13, les 4 principales activités ont toutes augmenté leur chiffre d'affaires.

Aussi bien l'Archevêché directement que les activités regroupées sous Lafayette S.A. ont contribué aux baisses des coûts.

La perte que dégagent les comptes individuels de l'Archevêché compris dans la consolidation a pu être réduite d'EUR 1.211.714,63 par rapport à 2013 pour s'établir à EUR 2.519.233,76.

Notes sur le Tableau 1 de la page précédente :

Ad * 1 – Résultat exceptionnel et Autres produits et charges d'exploitation

Une partie significative aussi bien de l'augmentation du résultat exceptionnel que de la baisse de la ligne « autres produits et charges d'exploitation » provient de la plus-value sur la vente d'un immeuble réalisée et immunisée en 2014. Comme expliqué dans la note aux comptes 8.2, elle a augmenté le solde des produits exceptionnels et des autres charges d'exploitation.

Ad * 2 – Résultat financier

La majeure partie de la variation négative de cette ligne d'EUR 841.879,17 provient de la variation des charges et des produits sur immobilisations financières. Ce sont des éléments non récurrents des exercices 2014 et 2013 qui ont principalement généré cette variation négative:

- Correction de valeur sur immobilisations financières : Les corrections de valeur non récurrentes sur des participations non consolidées opérées par la société Saint-Paul Luxembourg S.A. en 2014 ont généré une augmentation de charges importante. La variation négative du résultat par rapport à 2013 qui en résulte est d'EUR 412.454,89.
- Produits sur immobilisations financières : Sur l'exercice 2013, la société Lafayette S.A. avait réalisé des bonis de liquidation non récurrents pour un montant d'EUR 489.877,79. La variation négative du résultat par rapport à 2013 pour un montant d'EUR 486.824,71 provient principalement de ce produit non récurrent.

2.4. Les fonds dédiés

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, l'Archevêché a opté en 2013 pour l'inscription de ces fonds dédiés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers et de fonds reçus destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci apporte son soutien.

Le montant des fonds dédiés inscrits au passif s'élève au 31 décembre 2014 à EUR 4.200.743,58.

Les deux composantes majeures de ce montant sont (cf. Note aux comptes 9) :

- EUR 2.920.600,74 dédiés à MISSIO Luxembourg
- EUR 800.000,00 dédiés à l'éducation des jeunes.

Pour les raisons expliquées en note 9, l'Archevêché a décidé en 2013 de renseigner le patrimoine lié à MISSIO à l'actif sous les rubriques appropriées et au passif sous la rubrique « fonds dédiés ».

Les responsables de MISSIO Luxembourg sont comptables et responsables de l'utilisation et de la gestion des postes à l'actif

du bilan représentant ces fonds dédiés : avoirs en banque et patrimoine immobilier.

2.5. Fonds propres et Dettes non subordonnées

Les fonds propres ont augmenté d'EUR 3.935.288,72 par rapport au 31 décembre 2013 pour s'établir à EUR 93.933.974,36.

Les dettes non subordonnées ont baissé d'EUR 9.862.400,42 par rapport au 31 décembre 2013 pour s'établir à EUR 45.730.322,34 au 31 décembre 2014.

Les trois composantes majeures des dettes non subordonnées au 31 décembre 2014 sont :

1. les dettes liées à la fiscalité et à la sécurité sociale pour EUR 18.699.269,79 (40,9 % du total)
2. les dettes envers des établissements de crédit pour EUR 16.031.696,59 (35,1% du total)
3. les autres dettes pour un montant d'EUR 6.406.585,32 (14,0 % du total)

Ad 1. :

Les Impôts différés représentent avec EUR 15.597.354,31 la majeure partie de ce montant (*cf.* Note aux comptes 4.2.g) et 11.1.)

Ad 2. :

En mars 2014, le groupe a obtenu, via sa filiale Lafayette S.A., une ligne de crédit bancaire de 15 millions d'euros afin de rembourser progressivement ses dettes envers des organismes poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché.

Ad 3. :

Ce poste comprend à hauteur d'EUR 3.885.259,47 des prêts reçus de la part d'organismes poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (*cf.* note aux comptes 11.2.). Par rapport au 31 décembre 2013, la majeure partie de ce type de dette a été remboursée à ces organismes dans le but de leur laisser leur autonomie dans la gestion de leurs fonds. Ce rem-

boursement au cours de 2014 explique aussi la majeure partie de la baisse du poste « autres dettes » dans son ensemble par rapport au 31 décembre 2013 (baisse d'EUR 9.600.550,64).

2.6. Perspectives financières pour l'avenir

La convention signée le 26 janvier 2015 entre l'Archevêché et le Ministère des Cultes fixe dans ses articles 7 et 16 les modalités et le montant de l'enveloppe financière qui sera accordée à l'avenir à l'Église catholique. Nous prévoyons que dès l'exercice 2015 et de façon croissante dans les exercices suivants, cette nouvelle convention augmentera sensiblement les charges que l'Archevêché devra financer par ses propres moyens. Toutes les nouvelles embauches de prêtres, diacres et laïcs au service de l'Église seront en effet faites directement sur le budget de l'Archevêché qui supportera l'intégralité des charges de personnel.

Dans tous les domaines d'activité du groupe Archevêché, dans le domaine de la pastorale, de l'immobilier et des médias, nous devons par conséquent continuer et intensifier nos efforts dans la recherche aussi bien d'économies que de sources de croissance. Parallèlement, les appels aux dons et les activités de levées de fonds par la Fondation Sainte Irmine devront aussi être développés.

Marc Wagener, Économiste général

3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2014

Archevêché de Luxembourg
Bilan consolidé au 31 décembre 2014
exprimé en EUR

| | | 2014 | 2013 |
|--|----------------|------------------------------|------------------------------|
| ACTIF | Note(s) | | |
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations incorporelles | 4.2,5 | | |
| Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux | | 494.092,91 | 645.914,91 |
| Frais de recherche et de développement | | 21.248,62 | 28.331,50 |
| Mali de fusion | | 186.410,63 | 233.013,63 |
| | | <u>701.752,16</u> | <u>907.260,04</u> |
| Immobilisations corporelles | 4.2,5 | | |
| Terrains et constructions | | 131.236.746,59 | 136.923.202,06 |
| Installations techniques et machines | | 1.395.869,00 | 1.753.610,00 |
| Autres installations, outillage et mobilier | | 623.965,12 | 924.145,13 |
| Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours | | 181.066,07 | 82.002,88 |
| | | <u>133.437.646,78</u> | <u>139.682.960,07</u> |
| Immobilisations financières | 4.2,5,6 | | |
| Parts dans des entreprises liées | 6 | 1,00 | 0,00 |
| Parts dans des entreprises avec lesquelles le Groupe a un lien de participation | 7 | 103.466,46 | 229.918,56 |
| Participations | 6 | 31.252,00 | 90.002,00 |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations | | 258.250,00 | 514.500,00 |
| Prêts et créances immobilisées | | 4.696,88 | 4.721,88 |
| | | <u>397.666,34</u> | <u>839.142,44</u> |
| | | 134.537.065,28 | 141.429.362,55 |
| Actif circulant | | | |
| Stocks | 4.2 | | |
| Matières premières et consommables | | 735.187,02 | 1.530.097,79 |
| Produits et commandes en cours | | 20.733,63 | 0,00 |
| Produits finis et marchandises | | 374.399,10 | 425.803,65 |
| | | <u>1.130.319,75</u> | <u>1.955.901,44</u> |
| Créances | 4.2 | | |
| Créances résultant de ventes et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 7.233.826,30 | 7.425.794,44 |
| Créances sur des entreprises liées - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 21.829,46 | 0,00 |
| Créances sur des entreprises avec un lien de participation - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 1.060.023,07 | 631.675,19 |
| Autres créances - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 2.406.340,78 | 2.920.954,54 |
| | | <u>10.722.019,61</u> | <u>10.978.424,17</u> |
| Valeurs mobilières | | 599.056,97 | 599.942,49 |
| Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse | | 8.095.318,86 | 2.555.085,17 |
| | | 20.546.715,19 | 16.089.353,27 |
| Comptes de régularisation | 4.2 | 270.269,41 | 158.554,61 |
| TOTAL DU BILAN (ACTIF) | | <u>155.354.049,88</u> | <u>157.677.270,43</u> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg
Bilan consolidé au 31 décembre 2014
exprimé en EUR

| | | 2014 | 2013 |
|--|----------------|-----------------------|-----------------------|
| PASSIF | Note(s) | | |
| Fonds propres | | | |
| Fonds propres initiaux | 8.1 | 25.571.398,75 | 25.571.398,75 |
| Résultats reportés | | 103.101.803,99 | 106.832.752,38 |
| Réserves de consolidation | | -39.851.314,28 | -41.213.385,64 |
| Résultat de l'exercice (part du Groupe) | | 2.629.722,72 | -2.225.995,53 |
| Plus-values immunisées | 8.2 | 2.482.363,18 | 1.033.915,68 |
| | | 93.933.974,36 | 89.998.685,64 |
| Intérêts minoritaires | | | |
| | 3.2 | | |
| Parts des minoritaires dans les capitaux propres | | 2.179.015,58 | 1.940.956,81 |
| Résultat de l'exercice (part des minoritaires) | | -5.355,28 | 341.177,27 |
| | | 2.173.660,30 | 2.282.134,08 |
| Provisions | | | |
| Provisions pour pensions et obligations similaires | | 22.000,00 | 31.000,00 |
| Provisions pour impôts | | 0,00 | 0,00 |
| Autres provisions | 10 | 3.836.275,17 | 2.803.550,00 |
| | | 3.858.275,17 | 2.834.550,00 |
| Fonds dédiés | 9 | 4.200.743,58 | 4.302.656,22 |
| Dettes non subordonnées | | | |
| Emprunts obligataires | | | |
| Emprunts non convertibles | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 283.533,52 | 449.860,70 |
| - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | | 0,00 | 275.566,52 |
| Dettes envers des établissements de crédit | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 7.579.136,53 | 13.074.302,44 |
| - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | | 8.452.560,06 | 2.417.286,43 |
| Dettes sur achats et prestations de services | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 2.865.461,05 | 2.617.359,17 |
| Dettes envers des entreprises liées | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 0,00 | 0,00 |
| Dettes envers des entreprises avec un lien de participation | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 1.443.776,07 | 2.008.173,00 |
| Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale | | | |
| - dettes fiscales | | 1.623.875,78 | 1.540.109,04 |
| - dettes au titre de la sécurité sociale | | 1.478.039,70 | 1.268.152,66 |
| Impôts différés | 11.1 | 15.597.354,31 | 15.934.776,84 |
| Autres dettes | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 11.2 | 6.406.585,32 | 16.007.135,96 |
| - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | | 0,00 | 0,00 |
| | | 45.730.322,34 | 55.592.722,76 |
| Comptes de régularisation | 4.2,12 | 5.457.074,13 | 2.666.521,73 |
| TOTAL DU BILAN (PASSIF) | | 155.354.049,88 | 157.677.270,43 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg
 Compte de profits et pertes consolidé
 pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014
 exprimé en EUR

| CHARGES | Note(s) | 2014 | 2013 |
|---|---------|-----------------------------|-----------------------------|
| Consommation de marchandises et de matières premières et consommables | | 9.085.035,03 | 9.370.020,22 |
| Autres charges externes | | 19.698.890,18 | 20.903.142,45 |
| Frais de personnel | 14 | | |
| Salaires et traitements | | 31.415.038,77 | 32.097.923,60 |
| Charges sociales couvrant les salaires et traitements | | 3.562.007,98 | 3.711.287,49 |
| Pensions complémentaires | | 224.502,01 | 505.584,97 |
| Autres Charges sociales | | 433,73 | 0,00 |
| | | <u>35.201.982,49</u> | <u>36.314.796,06</u> |
| Corrections de valeur | | | |
| - sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles | 5 | 4.195.807,62 | 4.512.953,24 |
| - sur éléments de l'actif circulant | | 390.490,19 | 281.207,48 |
| | | <u>4.586.297,81</u> | <u>4.794.160,72</u> |
| Autres charges d'exploitation | 8.2 | 3.473.497,85 | 1.350.209,30 |
| Corrections de valeur sur immobilisations financières | 5 | 491.194,00 | 78.739,11 |
| Intérêts et autres charges financières | | | |
| - autres intérêts et charges | | 416.616,57 | 573.637,11 |
| Charges exceptionnelles | 15 | 941.800,82 | 1.800.597,91 |
| Impôts sur le résultat | | 37.476,25 | 30.495,00 |
| Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus | | 105.816,45 | 15.762,04 |
| Résultats des sociétés mises en équivalence | | 126.452,10 | 27.096,63 |
| Bénéfice de l'exercice | | 2.624.367,44 | 0,00 |
| <i>Dont attribuable au groupe</i> | | 2.629.722,72 | 0,00 |
| <i>attribuable aux intérêts minoritaires</i> | 3.2 | -5.355,28 | 0,00 |
| TOTAL CHARGES | | <u><u>76.789.426,99</u></u> | <u><u>75.258.656,55</u></u> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg
 Compte de profits et pertes consolidé
 pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014
 exprimé en EUR

| | | 2014 | 2013 |
|---|----------------|----------------------|----------------------|
| PRODUITS | Note(s) | | |
| Montant net du chiffre d'affaires | 13 | 70.303.398,06 | 68.259.107,23 |
| Variation des stocks de produits finis, et de produits et commandes en cours | | -41.178,69 | 6.010,49 |
| Reprises de corrections de valeur - sur éléments de l'actif circulant | | 2.468,79 | 0,00 |
| Autres produits d'exploitation | | 3.805.674,52 | 3.260.580,73 |
| Produits des immobilisations financières | | 3.053,08 | 489.877,79 |
| Autres intérêts et autres produits financiers - autres intérêts et produits financiers | | 40.935,52 | 140.555,63 |
| Produits exceptionnels | 8.2 | 2.337.653,18 | 1.217.706,42 |
| Reprise sur impôts différés | | 337.422,53 | 0,00 |
| Perte de l'exercice | | 0,00 | 1.884.818,26 |
| <i>Dont attribuable au groupe</i> | | 0,00 | 2.225.995,53 |
| <i>attribuable aux intérêts minoritaires</i> | 3.2 | 0,00 | -341.177,27 |
| TOTAL PRODUITS | | 76.789.426,99 | 75.258.656,55 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2014

Note 1 – Généralités

L'historique de la personnalité juridique de l'Archevêché de Luxembourg peut être retracé comme suit :

L'Évêché de Luxembourg a été érigé par la loi du 30 avril 1873. Une loi du 30 avril 1981 lui a conféré la personnalité juridique. Il est depuis lors constitué en tant que personne juridique de droit public. Le 23 avril 1988, l'Évêché de Luxembourg est élevé au rang et à la dignité d'un Archevêché. L'Archevêché de Luxembourg (numéro d'identité : 18735400025), est établi à Luxembourg-Ville au n° 4, rue Génistre.

La structure territoriale de l'Archevêché, qui recoupe le même territoire que l'Archidiocèse de Luxembourg, est organisée actuellement en 274 paroisses regroupées en 57 communautés pastorales, 14 doyennés et 5 régions pastorales (Centre, Est, Luxembourg, Nord et Sud).

L'Archevêché de Luxembourg détient 100% des actions de la société Lafayette S.A. L'Archevêché et les sociétés qu'il détient directement et indirectement (le Groupe Archevêché) sont principalement actifs dans les domaines suivants :

1. L'Archevêché de Luxembourg est directement actif dans l'action pastorale.
2. Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, le Groupe Archevêché opère dans les domaines suivants :
 - a. l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion ;
 - b. l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et ceci pour son propre compte ou pour compte de tiers.

L'Archevêché de Luxembourg n'a pas d'obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Dans un but de transparence et à l'initiative de l'Archevêque, des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été établis et rendus publics pour la première fois en 2013. L'établissement de ces comptes annuels consolidés est fait sous la responsabilité de l'Économiste général de l'Archevêché. Pour des besoins de transparence financière, la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales a été appliquée pour l'établissement de ces comptes consolidés.

L'exercice social débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Note 2 – Périmètre de consolidation

Les entités juridiques faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- (1) Archevêché de Luxembourg
- (2) Lafayette S.A. (100%) gestion patrimoniale, prise de participations
- (3) Saint-Paul Luxembourg S.A. (100%) édition, impression et vente de journaux, périodiques et livres
- (4) Libo S.A. (100%) exploitation de librairies
- (5) Société Maria Rheinsheim S.A. (95,188%) société immobilière
- (6) Simon Pierre S.A. (100%) gestion immobilière
- (7) Immo Bruyères S.à.r.l. (anc. Reliure Saint-Paul) (100%) location immobilière
- (8) Carrefour S.A. (95,188%) location immobilière
- (9) régie.lu S.A. (100%) régie publicitaire
- (10) Société Européenne de Communication Sociale S.à.r.l. «Radio Latina» (80,50%) exploitation d'émetteurs de radiodiffusion
- (11) Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à.r.l. «ex DNR» (49,99%), exploitation de fréquences de radiodiffusion
- (12) Infomail S.A. (45%), commercialisation et diffusion d'imprimés et d'articles publicitaires

Toutes ces entités juridiques ont leur siège social à Luxembourg.

Les sociétés (1) à (10) sont consolidées par la technique de l'intégration globale en tenant compte d'éventuels intérêts minoritaires et en respectant la notion que l'Archevêché exerce sur ces sociétés commerciales un contrôle au sens de la section XVI de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les sociétés (11) et (12), dans lesquelles l'Archevêché détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle compris entre 20% et 50% sont mises en équivalence.

Les participations mises en équivalence sont inscrites à l'actif à concurrence de la fraction des capitaux propres de l'entreprise associée représentée par cette participation à la date de clôture.

En accord avec l'article 317-1 (intérêt négligeable) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation :

- ➔ Videopress S.A. (39,38%), productions audiovisuelles
- ➔ LBF Group S.A. (50%), commerce et prestations de services dans le domaine de l'internet
- ➔ Régie Immobilière S.à.r.l. (50%), commercialisation d'annonces immobilières
- ➔ HR Communication S.A. (50%), agence de communication dans le domaine des ressources humaines
- ➔ Mediapart S.A. (100%), prises de participations

Le 30 avril 2014, la société Maria Rheinsheim S.A. a racheté 40% des actions de Carrefour S.A. détenues par des tiers. Ce rachat s'est effectué à un prix correspondant à la fraction du capital social racheté.

Cette transaction a créé un goodwill d'EUR 51.296 qui a été déduit des réserves consolidées au 31 décembre 2014, comme l'autorise l'article 333(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire...) et fabriques d'église présentes sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché, car ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités.

Note 3 – Structure et base de présentation des comptes consolidés

3.1 Écarts de première consolidation

La consolidation est effectuée en accord avec l'article 322(1)a) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les valeurs comptables des actions ou parts dans le capital des sociétés comprises dans la consolidation sont compensées par la fraction des capitaux propres des sociétés comprises dans la consolidation qu'elles représentent. Cette compensation se fait sur la base des valeurs comptables existant à la date à laquelle cette société est incluse pour la première fois dans la consolidation.

Les différences résultant de la compensation sont imputées, dans la mesure du possible, directement aux postes du bilan consolidé qui ont une valeur différente à leur valeur comptable. La différence qui subsiste sera traitée en accord avec les articles 333 et 334 de la loi modifiée du 10 août 1915. Au 31 décembre 2014, il n'y a plus de différence de consolidation positive (goodwill) subsistant à l'actif du bilan.

3.2 Intérêts minoritaires

La part du capital des filiales consolidées par intégration globale détenue par des tiers, ainsi que la part qui revient à ceux-ci dans les réserves, les résultats reportés et les résultats de l'exercice sont repris sous le poste «intérêts minoritaires» au bilan consolidé et au compte de profits et pertes consolidé.

3.3 Élimination d'opérations entre sociétés consolidées

Les créances et dettes entre les sociétés incluses dans la consolidation ainsi que les produits et charges afférents aux opérations effectuées entre elles ont été éliminés.

Note 4 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

4.1 Méthodes de conversion

Le bilan consolidé et le compte de profits et pertes consolidé de l'Archevêché sont exprimés en euros (EUR). Les comptes annuels des sociétés consolidées sont exprimés dans la même devise.

À l'exception des immobilisations incorporelles et corporelles et des titres de participation qui sont maintenus au taux historique, tous les actifs et dettes en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges, en devise autre que l'EUR, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les bénéfices et les pertes de change réalisés, ainsi que les pertes de change non réalisées, sont enregistrés au compte de profits et pertes consolidé.

4.2 Résumé des principales règles d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par l'Économe général de l'Archevêché.

La préparation des comptes consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à l'Archevêché d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes consolidés de la période durant laquelle les hypothèses ont changé. L'Archevêché estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes consolidés donnent ainsi une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

L'Archevêché fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Archevêché sont les suivantes :

a) *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition et amorties sur les durées suivantes :

Durée d'amortissement

| | |
|---|-------------|
| Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires acquis à titre onéreux : | 42 à 50 ans |
| Frais de recherche et de développement : | 5 ans |
| Mali de fusion : | 10 ans |

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation incorporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Pour les acquisitions faites pendant l'exercice, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que l'acquisition a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations corporelles sont les suivants :

Taux d'amortissement

| | |
|---|------------|
| Constructions : | 2% à 20% |
| Installations techniques et machines : | 6,5% à 30% |
| Autres installations, outillage et mobilier : | 10% à 25% |

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation corporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est actée de manière à refléter cette perte potentielle. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties.

Lors de diverses réorganisations des sociétés détenues par l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible, ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Les mêmes règles d'amortissement et de valorisation que pour les actifs sous-jacents s'appliquent à ces plus-values latentes.

c) Immobilisations financières

L'Archevêché comptabilise les parts dans des entreprises liées et les participations non consolidées à leur valeur d'acquisition. Des corrections de valeur sont actées lorsque les immobilisations financières présentent une dépréciation durable.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

d) Stocks

Les matières premières et consommables et les marchandises sont évaluées au prix de la dernière entrée.

Les produits en cours de fabrication et les produits finis sont comptabilisés à leur coût de revient. Les stocks font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la fin de l'exercice est inférieure au coût de revient.

e) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées si leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

f) Fonds dédiés

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un autre but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés.

Voir également note 9.

g) Impôts différés

Lors de diverses réorganisations des sociétés de l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible ces plus-va-

lues latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci. Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

h) Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à la date de survenance.

Les provisions pour pensions et obligations similaires ont été évaluées à leur valeur actuarielle.

i) Dettes non subordonnées

Les dettes non subordonnées sont enregistrées à leur valeur nominale ou le cas échéant à la valeur résiduelle.

j) Comptes de régularisation actif / passif

Ces postes comprennent les produits perçus / charges payées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

k) Compromis de vente (biens immobiliers)

Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de vente est signé.

l) Actes de donations

La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé.

Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte n'est comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.

m) Successions

Lorsque l'Archevêché est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où l'Archevêché entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque l'Archevêché reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

Note 5 – Évolution de l'actif immobilisé

| | Valeur d'acquisition au 01.01.2014 € | Acquisitions en 2014 € | Transfert de l'exercice € | Sorties et cessions en 2014 € | Valeur d'acquisition au 31.12.2014 € | Corrections de valeur au 01.01.2014 € | Dotations de l'exercice € | Mise en équivalence € | Reprises de l'exercice € | Corrections de valeur au 31.12.2014 € | Valeur nette au 31.12.2014 € |
|--|---|---------------------------|------------------------------|----------------------------------|---|--|------------------------------|--------------------------|-----------------------------|--|---------------------------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | | | | | |
| Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires acquis à titres onéreux | 743.936,71 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 743.936,71 | 98.021,80 | 151.822,00 | 0,00 | 0,00 | 249.843,80 | 494.092,91 |
| Frais de recherche et de développement | 35.414,38 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 35.414,38 | 7.082,88 | 7.082,88 | 0,00 | 0,00 | 14.165,76 | 21.248,62 |
| Mali de fusion activé (part amortissable) | 466.028,48 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 466.028,48 | 233.014,85 | 46.603,00 | 0,00 | 0,00 | 279.617,85 | 186.410,63 |
| | 1.245.379,57 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1.245.379,57 | 338.119,53 | 205.507,88 | 0,00 | 0,00 | 543.627,41 | 701.752,16 |
| Immobilisations corporelles | | | | | | | | | | | |
| Terrains et constructions | 191.312.832,62 | 69.579,98 | 2.503,93 | -2.939.740,91 | 188.445.175,62 | 54.389.630,56 | 3.082.070,09 | 0,00 | -263.271,62 | 57.208.429,03 | 131.236.746,59 |
| Installations techniques et machines | 15.766.866,49 | 97.088,84 | 0,00 | -870.260,20 | 14.993.695,13 | 14.013.256,49 | 454.829,84 | 0,00 | -870.260,20 | 13.597.826,13 | 1.395.869,00 |
| Autres installat., outillage et mobilier | 7.442.969,98 | 154.160,15 | 0,00 | -52.382,67 | 7.544.747,46 | 6.518.824,85 | 453.399,81 | 0,00 | -51.442,32 | 6.920.782,34 | 623.965,12 |
| Sous-total | 2.14.522.669,09 | 320.828,97 | 2.503,93 | -3.862.383,78 | 210.983.618,21 | 74.921.711,90 | 3.990.299,74 | 0,00 | -1.184.974,14 | 77.727.037,50 | 133.256.380,71 |
| Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours | 82.002,88 | 101.567,12 | -2.503,93 | 0,00 | 181.066,07 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 181.066,07 |
| Sous-total | 82.002,88 | 101.567,12 | -2.503,93 | 0,00 | 181.066,07 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 181.066,07 |
| | 2.14.604.671,97 | 422.396,09 | 0,00 | -3.862.383,78 | 211.164.684,28 | 74.921.711,90 | 3.990.299,74 | 0,00 | -1.184.974,14 | 77.727.037,50 | 133.437.646,78 |
| Immobilisations financières | | | | | | | | | | | |
| Parts dans des entreprises liées | 0,00 | 1,00 | 0,00 | 0,00 | 1,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1,00 |
| Parts dans des entreprises avec lesquelles le Groupe a un lien de participation (<i>Mise en équivalence</i>) | 811.310,13 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 811.310,13 | 581.391,57 | 0,00 | 126.452,10 | 0,00 | 707.843,67 | 103.466,46 |
| Participations | 96.362,75 | 175.194,00 | 0,00 | 0,00 | 271.556,75 | 6.360,75 | 233.944,00 | 0,00 | 0,00 | 240.304,75 | 31.252,00 |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations | 593.239,11 | 1.000,00 | 0,00 | 0,00 | 594.239,11 | 78.739,11 | 257.250,00 | 0,00 | 0,00 | 335.989,11 | 258.250,00 |
| Prêts et créances immobilisées | 4.721,88 | 0,00 | 0,00 | -25,00 | 4.696,88 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4.696,88 |
| | 1.505.633,87 | 176.195,00 | 0,00 | -25,00 | 1.681.803,87 | 666.491,43 | 491.194,00 | 126.452,10 | 0,00 | 1.284.137,53 | 397.666,34 |
| TOTAL | 2.44.642.804,51 | 598.591,09 | 0,00 | -3.862.408,78 | 241.378.986,82 | 103.213.441,96 | 4.687.001,62 | 126.452,10 | -1.184.974,14 | 106.841.921,54 | 134.337.065,28 |

Les terrains et constructions ont fait l'objet en juillet 2013 d'une évaluation par un expert indépendant. La valeur de marché globale à cette date a été estimée à EUR 163.970.000. Suite à cet exercice de valorisation immobilisation par immobilisation, l'Archevêché a acté des corrections de valeur exceptionnelles au 31 décembre 2012 sur les terrains et constructions d'EUR 19.457.861,83.

L'Archevêché est d'avis que la valorisation des terrains et constructions au bilan au 31 décembre 2014 ne donne pas lieu à des corrections de valeur supplémentaires en 2014.

Note 6 – Parts dans les entreprises liées et participations

Comme indiqué à la note 2, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation :

| Parts dans des entreprises liées | Siège | date de clôture | pourcentage détenu | Capitaux propres * | Résultat de l'exercice | Valeur comptable |
|-----------------------------------|------------|-----------------|--------------------|--------------------|------------------------|------------------|
| Mediapart S.A. | Luxembourg | 31.12.2013 | 100% | -18.099,38 | -4.800,75 | 1,00 |
| *y compris résultat de l'exercice | | | | | | 1,00 |

| Participations | Siège | date de clôture | pourcentage détenu | Capitaux propres * | Résultat de l'exercice | Valeur comptable |
|---|------------|-----------------|--------------------|--------------------|------------------------|------------------|
| Videopress S.A. | Luxembourg | 31.12.2014 | 39,38% | -51.376,63 | -817,60 | 1,00 |
| LBF Group S.A. | Luxembourg | 31.12.2014** | 50,00% | -167.658,25 | -207.265,89 | 1,00 |
| Régie Immobilière S.à.r.l. | Luxembourg | 31.12.2015 | 50,00% | Non disponible | Non disponible | 6.250,00 |
| HR Communication S.A. | Luxembourg | 31.12.2014** | 50,00% | 44.954,40 | -5.045,60 | 25.000,00 |
| * y compris résultat de l'exercice ** clôtures provisoires | | | | | | 31.252,00 |

L'Archevêché est d'avis que la valorisation de ces participations ne donne pas lieu à des corrections de valeur supplémentaires.

Note 7 – Participations mises en équivalence

| | Capitaux propres au 31.12.2014* (part du Groupe) en EUR | Résultat de l'exercice 2014 (part du Groupe) en EUR | Valeur Comptable 2014 en EUR |
|---|---|---|------------------------------|
| Infomail S.A. | 103.465,46 | -126.452,10 | 103.465,46 |
| Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à.r.l. | -8.600,14 | -3.098,00 | 1,00 |
| * y compris résultat de l'exercice (part du Groupe) | | | 103.466,46 |

Note 8 – Fonds propres

8.1 Fonds propres initiaux

Les fonds propres initiaux s'élèvent au 31 décembre 2014 à la somme d'EUR 25.571.398,75. Ce montant provient de fonds propres historiques et de dons et legs.

8.2 Plus-values immunisées

En vertu de l'article 54-6 LIR, certaines plus-values réalisées sur des ventes d'actifs ont été immunisées. La plus-value sur un immeuble vendu en 2014 a été enregistrée sous la ligne « produits exceptionnels » et puis transférée à la position bilantaire « plus-values immunisées » par une dotation aux plus-values immunisées renseignée sous la ligne « autres charges d'exploitation ».

Note 9 – Fonds dédiés

Ce poste reprend les fonds (actifs immobilisés et liquidités) reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés au sens de la note 4.2 f).

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, l'Archevêché a opté en 2013 pour l'inscription de ces fonds dédiés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers et de fonds reçus destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci collabore.

Le poste s'élève au 31 décembre 2014 à EUR 4.200.743,58 et est représenté à concurrence d'EUR 800.000 par des fonds dédiés à l'éducation des jeunes, à concurrence d'EUR 2.920.600,74 par des fonds et du patrimoine immobilier destinés à MISSIO Luxembourg, des fonds dédiés aux archives à concurrence d'EUR 255.598,07, des fonds destinés aux Missions d'Afrique à concurrence d'EUR 172.058,13, ainsi que divers autres fonds dédiés.

MISSIO Luxembourg regroupe en particulier trois Œuvres Missionnaires (Œuvre de la Propagation de la Foi, Prêtres pour le Tiers-Monde, Enfance Missionnaire) qui, comme leurs pendants à l'étranger, sont des Œuvres Pontificales Missionnaires et dépendent ainsi directement de Rome. MISSIO Luxembourg a donc une mission diocésaine et une mission universelle. En raison de cette mission diocésaine et du fait qu'à Luxembourg MISSIO n'a pas de personnalité juridique séparée de celle de l'Archevêché, l'Archevêché a décidé de renseigner le patrimoine lié à MISSIO Luxembourg dans ses comptes sous la rubrique

du passif «fonds dédiés». Les avoirs correspondant à ces fonds dédiés sont repris à l'actif du bilan aux rubriques appropriées. La responsabilité de l'utilisation et de la gestion de ces fonds relève des responsables de MISSIO.

Note 10 – Autres provisions

Ce poste se compose essentiellement, pour un montant d'EUR 3.779.290 de provisions au niveau de la filiale Saint-Paul Luxembourg S.A. Ces autres provisions au niveau de la filiale Saint-Paul Luxembourg S.A. sont constituées à hauteur de EUR 2.840.000 par des provisions pour charges de personnel (hors provisions pour congés non pris).

Note 11 – Dettes non subordonnées

11.1 Impôts différés

Les impôts différés résultent essentiellement de l'évaluation, au moment des différentes réorganisations des sociétés de l'Archevêché, des terrains et constructions auxquels une partie des écarts de consolidation et du mali de fusion ont été affectés (voir note 3.1).

Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

11.2 Autres dettes

Les autres dettes reprennent à concurrence d'EUR 3.885.259,47 des prêts reçus de la part d'organismes poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (2013 : EUR 12.876.724,11). Au cours de l'exercice 2014, une grande partie de ces dettes a été remboursée à ces organismes dans le but de leur laisser l'autonomie dans la gestion de leurs fonds.

Note 12 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation sont principalement composés des abonnements payés d'avance («Luxemburger Wort» et «Télécran»).

Note 13 – Montant net du chiffre d'affaires

La ventilation de l'exercice 2013 a fait l'objet d'un reclassement à des fins comparatives.

La ventilation du montant net du chiffre d'affaires de l'exercice se présente comme suit :

| | 2014 | 2013 |
|------------------------------|----------------------|----------------------|
| | EUR | EUR |
| Organes de presse et édition | 47.498.905,65 | 45.748.602,91 |
| Travaux d'imprimerie | 6.516.300,77 | 6.308.931,91 |
| Librairies | 5.277.754,33 | 5.163.969,05 |
| Revenus immobiliers | 4.657.290,08 | 3.985.630,41 |
| Autres activités | 6.353.147,23 | 7.051.972,95 |
| | 70.303.398,06 | 68.259.107,23 |

Note 14 – Personnel employé par le groupe Archevêché pour ses activités pastorales et économiques

L'effectif moyen (hors 243 ministres du culte et 227 chargés de cours et enseignants de religion dans l'enseignement fondamental) employé au cours de l'exercice, ventilé par catégories s'élève à :

| | 2014 | 2013 |
|---------------------|-------------|-------------|
| À plein temps | 389 | 430 |
| À temps partiel | 95 | 116 |
| Total | 484 | 546 |
| Préretraités | 7 | 12 |

Note 15 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles d'EUR 941.800,82 proviennent principalement (à concurrence d'EUR 770.571,81) en 2014 de Saint-Paul Luxembourg S.A. La plus grande composante dans les charges exceptionnelles de cette société concerne des dotations additionnelles à la provision pour préretraite-ajustement.

Note 16 – Rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des différents organes diocésains, aux membres des Conseils d'administration et engagements en matière de pension à l'égard des anciens membres de ces organes

L'Archevêché n'a pas accordé de rémunération aux membres des différents organes diocésains au titre de leur fonction ni pris d'engagement en matière de pension, de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes. Les rémunérations allouées aux membres des Conseil d'administration des autres sociétés de l'Archevêché au titre de leurs fonctions s'élèvent à EUR 39.531,25 (2013 : EUR 45.012,50).

Note 17 – Avances et crédits accordés aux membres des différents organes diocésains, aux membres des autres organes d'administration et de surveillance

L'Archevêché n'a pas accordé des avances ou crédits aux membres des différents organes diocésains et aux membres des Conseils d'administration ni pris d'engagements pour leur compte au titre de garantie.

Note 18 – Engagements hors bilan

L'Archevêché s'est porté garant des engagements de Lafayette S.A.

De son côté, la société Lafayette S.A. s'est portée caution solidaire et indivisible de la société Saint-Paul Luxembourg S.A. envers deux établissements de crédit pour des lignes de crédits de respectivement EUR 10.000.000 et EUR 2.000.000. La ligne de crédit d'EUR 10.000.000 peut également être tirée par la société Lafayette S.A. elle-même.

Les engagements hors bilan du groupe Archevêché concernent des contrats de location et de leasing. Leur montant est peu significatif.

Note 19 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2014 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2014.

L'Archevêché est en cours de réception, par acte de donation assortie de charges et obligations, d'un ensemble de biens immobiliers situé au Luxembourg. La demande additionnelle exprimée par le Saint-Siège d'associer des charges complémentaires à cette donation et modifiant pour partie les conventions initiales conclues entre parties doit encore être clarifiée entre parties avant de pouvoir exécuter l'acte.

La convention signée le 26 janvier 2015 entre l'Archevêché et le Ministère des Cultes fixe dans ses articles 7 et 16 les modalités et le montant de l'enveloppe financière qui sera accordée à l'avenir à l'Église catholique. Potentiellement dès l'exercice 2015 et de façon croissante dans les exercices suivants, cette nouvelle convention augmentera sensiblement les charges que l'Archevêché devra financer par ses propres moyens.

Note 20 – Organes de l'Archevêché responsables de la gestion et de l'établissement des finances

L'administration financière de l'Archevêché est faite par l'Économiste général sous la direction et la responsabilité de l'Archevêque, respectivement du Vicaire Général pour les matières de sa compétence, et selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques.

Le statut et les fonctions du Conseil pour les affaires économiques ainsi que le statut de l'Économiste général sont régis par les dispositions canoniques afférentes reprises dans les Canons 492 à 494 du Code de droit canonique qui précisent notamment :

Canon 492 :

1. Dans chaque diocèse sera constitué le Conseil pour les affaires économiques que préside l'Évêque diocésain lui-même ou son délégué ; il sera composé d'au moins trois fidèles nommés par l'Évêque, vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil, et remarquables par leur probité.
2. Les membres du Conseil pour les affaires économiques seront nommés pour cinq ans, mais ce temps écoulé, ils peuvent être reconduits pour d'autres périodes de 5 ans.

3. Sont exclues du Conseil pour les affaires économiques les personnes apparentées à l'Évêque jusqu'au quatrième degré de consanguinité ou d'affinité.

Canon 493 :

Outre les fonctions qui lui sont confiées au livre V sur les biens temporels de l'Église, il revient au Conseil pour les affaires économiques de préparer chaque année, selon les indications de l'Évêque diocésain, le budget des recettes et des dépenses à prévoir pour le gouvernement du diocèse tout entier pour l'année à venir, ainsi que d'approuver les comptes des recettes et des dépenses pour l'année écoulée.

Canon 494 :

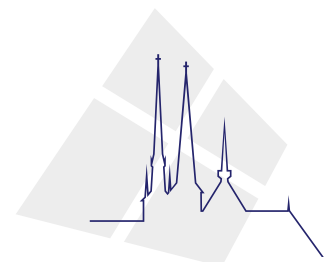
1. Dans chaque diocèse, l'Évêque, après avoir entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques, nommera un Économe vraiment compétent dans le domaine économique et remarquable par sa probité.
2. L'Économe général sera nommé pour cinq ans, mais ce temps écoulé, il peut l'être de nouveau pour d'autres périodes de cinq ans ; durant sa charge, il ne sera pas révoqué sauf pour une cause grave estimée telle par l'Évêque après qu'il a entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques.
3. Selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques, il revient à l'Économe général d'administrer les biens du diocèse sous l'autorité de l'Évêque et de faire, à partir du fonds constitué dans le diocèse, les dépenses que l'Évêque et les autres personnes légitimement désignées par lui auront ordonnées.
4. À la fin de l'année, l'Économe général doit rendre compte des recettes et des dépenses au Conseil pour les affaires économiques.

Le Conseil pour les affaires économiques, outre son rôle défini au canon 493 d'approbation des comptes et présentation d'un budget des recettes et dépenses, a également un rôle de conseil et de consentement quant aux actes d'administration plus importants du diocèse (canon 1277).

Partie II:
Le Grand Séminaire –
Centre Jean XXIII
Formation, recherche,
dialogue et
documentation



Grand Séminaire – Centre Jean XXIII



Église catholique à Luxembourg
Kathoulesch Kierch zu Lëtzebuerg

A. Les activités du Grand Séminaire – Centre Jean XXIII

Le Grand Séminaire de Luxembourg – Centre Jean XXIII regroupe depuis octobre 2013 l'ensemble des offres de formation et de formation continue, la recherche en philosophie et théologie au service de la pastorale et ouverte à l'interdisciplinarité, le dialogue en Église ainsi qu'avec tous les acteurs de la vie sociale et religieuse, et les services de documentation de l'archidiocèse. Il continue et développe ainsi la mission du Grand Séminaire pour répondre aux besoins d'une Église qui fait partie d'un monde en mutation. Ainsi le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire, tout en restant une institution de l'Église catholique, ouvre certaines activités de formation et de recherche à la participation d'autres cultes.

1. Le Grand Séminaire

Érigé par un arrêté royal grand-ducal du 23 septembre 1842 et fondé de fait en 1845, le Grand Séminaire forme des prêtres au service de l'annonce de la foi, contribuant à l'éducation, la vie sociale et la culture de notre pays. Il continue cette mission fondamentale jusqu'à nos jours. Au 31 décembre 2014, le nombre des séminaristes était de 5 ; au cours de l'année 2014, il y a eu 2 ordinations sacerdotales.

Par arrêté ministériel du 20 juillet 2011, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a accrédité le programme de formation du Grand Séminaire menant au « master of advanced studies » en théologie et pastorale.

Le Grand Séminaire constitue une entité juridique distincte qui bénéficie du soutien de l'État. Pour répondre à la diversification des ministères et à leurs besoins de formation face aux nouvelles situations pastorales et afin de créer une meilleure coopération entre les différents acteurs de la formation à tous les niveaux et de la recherche, l'Archevêque de Luxembourg, dans un souci d'efficacité, a décidé en 2013 de rattacher l'ensemble des offres d'enseignement et recherche, de formation permanente, de formation des adultes, de supervision, de documentation et de dialogue au Grand Séminaire – Centre Jean XXIII.

2. Formations académiques et recherche

2.1. L'Institut de pédagogie religieuse

Les enseignants de religion ont été un premier groupe important de personnes issu de la diversification des ministères, au service de l'enseignement et des enfants. Pour les former, l'Évêque de Luxembourg a fondé l'Institut catéchétique de Luxembourg (ICL). Pour répondre aux évolutions sociétales et à une nouvelle approche de l'enseignement de la religion, l'ICL a été transformé plus tard en Institut de pédagogie religieuse (IPR).

L'IPR est un institut d'enseignement et de recherche. Il délivre une formation académique sanctionnée par un bachelor en pédagogie religieuse accrédité par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par arrêté ministériel du 20 juillet 2011. Il a également offert des formations en cours du soir et assure la formation permanente des enseignants de religion. De plus, il a offert les formations supplémentaires permettant aux détenteurs du diplôme de l'ICL d'accéder à des épreuves sanctionnant l'accès au bachelor en pédagogie religieuse. Il a également organisé une série de journées de formation aboutissant à un certificat pour les enseignants-remplaçants.

2.2. Développement institutionnel

Les rapports entre la société, l'Église et les religions ont évolué de façon notoire pendant les dernières décennies. Vivre ensemble et construire ensemble un avenir en société suppose une réflexion critique et constructive sur la foi, les religions et le monde contemporain. En vue d'une diversification de ses offres de formation et pour répondre à des besoins de formation dans différents secteurs académiques le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire et l'IPR se sont engagés dans une réforme fondamentale.

Une des caractéristiques de ce développement institutionnel consiste dans l'étroite relation entre la recherche, les différents niveaux d'enseignement (formations académiques, certifiées, grand public, formation permanente) et la pratique professionnelle dans la perspective d'une approche pragmatique-herméneutique. Les formations profitent ainsi pleinement des travaux de recherche tandis que celle-ci voit sa propre démarche avec le choix des sujets, méthodes, langages et moyens de communication exposée à « l'épreuve du terrain ». Ce contexte favorise la

genèse d'une théologie dans la vie et tient compte des rapports réels avec tous les acteurs ecclésiaux, sociaux, voire politiques. Dans ce contexte, le corps des enseignants-chercheurs a par exemple accueilli le Pr Pierre Gisel, ancien doyen de la faculté de théologie protestante de Lausanne, pour discuter des défis que l'enseignement et la recherche de la théologie ont à affronter dans la situation académique et sociale d'aujourd'hui.

Dans cette perspective, suite à un départ à la retraite et à un départ vers une université étrangère, deux nouveaux professeurs ont pu être engagés à travers une campagne de recrutement internationale: le Pr Gerhard Beestermöller, docteur en théologie habilité à diriger les recherches, de nationalité allemande, est spécialiste d'éthique théologique; le Pr Daniel Laliberté, docteur en théologie, originaire du Québec, est spécialiste de théologie catéchétique et pastorale. Les deux nouveaux professeurs regroupent autour d'eux une équipe pour développer des projets de recherche et des programmes de formation à recrutement national et international.

En effet, deux départements sont en voie de construction: le département « Religion, communication, éducation » aborde les questions de transmission de la foi et de l'éducation dans une société multiculturelle à partir d'une perspective interdisciplinaire et en étroite collaboration avec le Service de la Pastorale; le département d'éthique a retenu trois champs de recherche, notamment l'éthique de la paix, des finances et du monde de la santé. Le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire s'ouvre à la collaboration des autres cultes conventionnés; dans les départements en construction, des introductions aux théologies des différentes religions et des sujets comme le rapport des religions à la société civile et leur apport à la construction d'un avenir, ou l'auto-compréhension des religions dans un tel contexte auront la place qui leur revient. Il est prévu de créer des chaires de dotation.

En collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, les deux départements ont commencé à développer de nouveaux programmes de recherche et d'enseignement répondant à des besoins professionnels dans le champ de la connaissance des religions (notamment un master in Biblical Pastoral Ministry, en collaboration avec la Catholic University of Eastern Africa et la Catholic Biblical Federation), de la catéchèse paroissiale, de la pastorale et de l'éthique. Les besoins sociétaux

et ecclésiaux, la qualité de l'offre, l'inscription dans un réseau d'institutions, les débouchés professionnels, la rentabilité sont autant de critères qui interviennent dans la construction de ces nouveaux parcours.

L'introduction de la comptabilité commerciale, la signature d'une convention concernant la subvention que l'Archevêché alloue au Centre Jean XXIII – Grand Séminaire, la réorganisation du personnel, la révision des budgets, la réduction des coûts opérationnels, l'utilisation améliorée des structures existantes contribuent à créer un environnement favorable au développement responsable.

2.3. Activités de recherche

Les enseignants-chercheurs du Grand Séminaire et de l'Institut de pédagogie religieuse publient les résultats de leurs recherches sous forme de monographies, de recueils et d'articles ; en 2014, ils sont intervenus dans des colloques nationaux et internationaux dans le domaine de l'exégèse, de l'éthique, de l'histoire de l'Église, de la pédagogie religieuse, de la théologie systématique, de la spiritualité... Ils remettent un rapport en fin d'année regroupant leurs activités d'enseignement et de recherche. Ils sont membres d'associations professionnelles correspondant à leurs spécialités respectives, comme par exemple l'« American Academy of Religion », l'« Arbeitsgemeinschaft der katholischen Dogmatiker und Fundamentaltheologen », l'Association européenne de théologie. Deux des professeurs sont membre de l'Institut grand-ducal. En 2014, le Centre Jean XXIII a aussi coorganisé en collaboration avec la Maison des sciences de l'Homme de Lorraine et l'Université de Lorraine une deuxième journée d'études sur le mystère pascal.

3. La formation certifiée

L'Église s'engage dans des domaines et milieux très différents ; la vocation du Centre Jean XXIII est dès lors d'offrir des formations adaptées à ces champs d'activité en concertation avec le Service de la Pastorale. Les formations certifiées constituent un parcours de formation sanctionné par une évaluation et la remise d'un certificat aux candidats qui ont réussi les épreuves. Ce certificat peut être une condition pour obtenir un mandat de l'Archevêque pour une activité pastorale déterminée.

Le Centre Jean XXIII offre une formation d'initiation théologique à la foi chrétienne ainsi qu'une formation pour des bénévoles s'engageant dans la pastorale des malades. En septembre 2014, la formation pour la pastorale des funérailles a débuté. Cette formation s'adresse à des bénévoles disposés à se mettre au service de l'accueil des familles en deuil et d'une digne célébration des funérailles. Elle s'étend sur deux ans ; elle consiste en 8 journées de formation par an, différentes visites, un stage en paroisse et un accompagnement personnel par des professionnels. La première promotion de cette formation compte 29 participants.

Le Centre Jean XXIII a offert une formation de base pour les bénévoles désirant s'engager dans la pastorale spécialisée comportant une formation théorique et un stage prolongé. Huit personnes ont participé à cette formation. Cette formation initiale certifiée sera poursuivie en 2015.

Enfin, le Centre de pastorale en monde du travail a continué d'offrir, dans le cadre de son rattachement au Centre Jean XXIII, la formation Cardijn. Il s'agit d'un parcours de trois ans offrant les moyens de mieux comprendre la vie, d'en chercher le sens, d'approfondir la foi et de devenir acteurs dans la société. De plus, il offre une formation « Colabor » d'une durée de cinq jours, s'adressant aux contremaîtres afin de mieux gérer leur autorité face aux jeunes en insertion de travail.

4. La formation permanente

Tous les agents pastoraux et les enseignants sont tenus de participer à des sessions de formation permanente. Mme Sylvie Schares, licenciée en politiques et pratiques de formation, MAS en médiation, superviseur et coach systémique, a été nommée directrice du Service de la formation permanente et de la supervision. En lien étroit avec la Commission pour la formation permanente, reconstituée en 2014, elle élabore les programmes de formation permanente accompagnant les agents pastoraux dans la diversité de leurs engagements et préparant ces mêmes acteurs du terrain à travailler à l'avenir dans les nouvelles structures en voie de développement. L'offre comprend des éléments de formation théologique, pastorale, managériale et humaine.

Pour les agents pastoraux, une série de conférences-débats a été organisée sur deux ans (2012/2013 et 2013/2014) autour de l'anniversaire du Concile Vatican II ; d'une part, il s'agissait de relire les documents du concile, d'autre part, d'accompagner la mise en œuvre d'une pastorale territoriale marquée par le tournant de Vatican II et correspondant à la réalité ecclésiale, sociale et culturelle de notre époque. Les 9 sessions offertes aux agents pastoraux salariés de l'archevêché ont compté 469 inscriptions. Des journées de réflexion et de recollection font partie des offres organisées au Centre Jean XXIII : Les collaborateurs et collaboratrices du Service de la Pastorale, les diacres permanents, ministres ordonnés et agents pastoraux laïcs y ont participé en 2014.

La formation permanente pour la pastorale spécialisée (monde hospitalier, gériatrie, personnes handicapées...) a réuni 44 participants en quatre sessions ; relevons une formation introduisant la pensée des grandes traditions religieuses sur la maladie, l'handicap, etc.

Par ailleurs, le Centre Jean XXIII a élaboré une formation pastorale et juridique pour les agents pastoraux étrangers entrés au service de l'Archevêché de Luxembourg. Cette formation a été rattachée en partie au cours pastoral des futurs ministres ordonnés afin de favoriser la connaissance mutuelle, l'intégration et la collaboration.

L'Institut de pédagogie religieuse organise les formations destinées aux enseignants de religion. En septembre a eu lieu le colloque annuel qui a rassemblé 110 personnes ; 8 autres journées de formation ont été suivies par 197 participants, tandis que 149 participants ont fréquenté les ateliers de formation offerts au cours de l'année.

5. La formation générale

Conformément à sa mission, le Centre Jean XXIII intègre aussi la formation des adultes : la mission du Centre chrétien d'éducation des adultes est aujourd'hui assurée par l'a.s.b.l. « Erwuesse-Bildung » que l'Archevêché subventionne par des moyens logistiques, matériels et du personnel. L'a.s.b.l. entend soutenir les personnes dans le développement de leur capacité à vivre

et à organiser leur vie personnelle et en société de manière consciente et responsable, et ce dans une perspective intégrale de la personne humaine comprenant de manière explicite les dimensions religieuse et spirituelle. Dans ses prestations, le développement des compétences médiatiques est primordial, étant donné l'importance d'un usage compétent et conscient des moyens médiatiques qui sont aujourd'hui à la portée de chacun.

En 2014, l'«ErwuesseBildung» a proposé 31 événements de formation dans le domaine des médias, d'une durée totale de 336 heures, rassemblant en tout 2.618 participants. Les activités dans le domaine de l'art, de la culture, de la religion et de la spiritualité ont attiré 3.805 participants pour un total de 2.155 heures. L'«ErwuesseBildung» promeut des médias pédagogiques (livres, films, supports informatiques), gère des médiathèques et des points de vente. Rappelons que l'EwB dispose d'une médiathèque en ligne.

S'y ajoutent des sessions, cours et événements éducatifs assurés par d'autres services. À titre d'exemple, retenons une formation avec le prêtre anglican Michael Lapsley sur «la guérison de la mémoire» à la suite de traumatismes, la conférence publique au Forum Geesseknäppchen avec Mgr Albert Rouet sur la place du religieux dans la société contemporaine, ou encore la conférence sur les relations des chrétiens et musulmans en Turquie avec le Fr Gwenolé Jeusset OFM.

Une attention particulière est dévolue à la préparation au mariage; rattaché au Centre Jean XXIII depuis 2013, ce service connaît une augmentation notoire de la demande. Ainsi 219 couples ont suivi les formations offertes en différentes langues (français: 81; luxembourgeois: 107; portugais: 31); de plus 33 couples ont assisté à des ateliers thématiques portant sur la préparation de la célébration liturgique, la communication conjugale, la planification familiale, les aspects juridiques du mariage. Ces ateliers constituent des formations supplémentaires.

Enfin, le Centre Jean XXIII accueille aussi le service de supervision de l'Archevêché, à la disposition des agents pastoraux ainsi que des enseignants de religion. En 2014, 21 personnes ont profité de ce service, soit dans une supervision en groupe, soit

dans une supervision individuelle; de plus 4 groupes (45 personnes) ont tiré avantage d'un accompagnement professionnel.

6. La documentation

Fondée en 1845, avec la création du Séminaire, la Bibliothèque du Grand Séminaire est une des bibliothèques les plus importantes du pays. Sous cette appellation se cachent actuellement plusieurs centres de documentation: la Bibliothèque du Grand Séminaire proprement dite, la Documentation liturgique, la Documentation catéchétique, les bibliothèques du Service biblique diocésain, de l'Officialité et de la Commission luxembourgeoise « Justice et Paix ». Dans le cadre de l'ouverture aux autres cultes conventionnés, il est prévu de créer avec leur collaboration des collections spécifiques qui leur sont dédiées.

La collection « Luxemburgensia » constitue la seconde collection en importance de publications luxembourgeoises au Grand-Duché, en partie complémentaire à celle de la Bibliothèque nationale. La bibliothèque privée de Mgr Jean-Théodore Laurent, vicaire apostolique de Luxembourg entre 1841 et 1856, constitue une collection d'importance singulière pour l'Histoire de l'Église au Luxembourg.

L'ensemble des collections comporte environ 130.000 volumes de théologie, de philosophie, d'histoire, de belles lettres, etc., plus de 600 titres de périodiques étrangers et plus de 760 titres de périodiques luxembourgeois. Parmi ses collections spéciales figurent des manuscrits du Moyen Âge (p. ex. la Chronique de Gilles d'Orval, datée vers 1250) et des incunables, ainsi que des publications autour de John Henry Newman, de Christophe Colomb, de la Deuxième Guerre mondiale, de l'Histoire de l'art...

La Bibliothèque du Grand Séminaire, ouverte aux étudiants et chercheurs, ainsi qu'à ceux qui cherchent une documentation sérieuse dans le domaine religieux, est en grande partie une bibliothèque de libre accès. Ses collections sont intégrées dans le catalogue collectif bibnet.lu depuis 1987. Mme Isabelle Wies a été recrutée en tant que nouvelle bibliothécaire.

7. Le dialogue

Le dialogue à l'intérieur de l'Église et avec tous les acteurs socio-politiques fait entièrement partie de la mission du Centre Jean XXIII : il est un des lieux où la vie et la théologie se rencontrent, où cette dernière s'élabore. Le dialogue constitue une constante transversale des différentes activités du Centre Jean XXIII. Ainsi les enseignants-chercheurs et formateurs du Centre Jean XXIII ont p. ex. participé à des tables rondes et des discussions publiques.

Par ailleurs, au cours de l'année 2014, le Centre Jean XXIII a accueilli les réunions des conseils diocésains pastoral et presbytéral, du conseil des régions, de la commission des programmes de l'enseignement fondamental, du Service de la Pastorale, de la Conférence nationale des religieuses, des séminaristes ; s'y sont tenues aussi des réunions rassemblant les agents pastoraux et les enseignants de religion ainsi que celles réunissant les membres des fabriques d'église. Le Conseil des Cultes conventionnés s'y réunit régulièrement ; le Centre Jean XXIII a aussi été le lieu de rencontre des assises de l'Église catholique accompagnant les négociations entre l'État et l'Église. Le Centre Jean XXIII a accueilli aussi les réunions de la Commission liturgique de langue allemande.

Différents groupes ont organisé des rencontres pour permettre à leurs membres un échange professionnel et humain, notamment la Conférence de l'Enfance Missionnaire Européenne, un groupe de pèlerins de Kevelaer, le Conseil de la Communauté Saint Martin, les Missionnaires de l'Immaculée Kolbe, les jeunes qui ont préparé leur voyage en Thaïlande, l'« Euroweek de l'Athénée de Luxembourg », la « Summerschool » de la « Sacred Heart University », la Communauté Protestante des Pays-Bas, sans oublier les membres du Premier Secours de la Croix de Malte qui ont fêté la St-Nicolas dans les locaux du Centre Jean XXIII.

De même, plusieurs commissions, organes de réflexion et de consultation, sont rattachées au Centre Jean XXIII, notamment la Commission « Justice et Paix » qui y a ses bureaux, la Commission de la formation permanente ainsi que la Commission pour les nouvelles religiosités avec son bureau d'accueil.

Le Centre Jean XXIII a accueilli ou co-organisé plusieurs conférences en collaboration avec d'autres groupes et institutions. Retenons en particulier un cycle de conférences organisées en collaboration avec la confédération Caritas sur l'actualité de la doctrine sociale de l'Église. La Conférence Saint-Yves, l'association des juristes catholiques luxembourgeois, a organisé, dans le cadre de la série de conférence « Les États et les Religions », deux conférences-débats, l'une avec l'ambassadeur de Belgique et l'autre avec le Nonce apostolique.

B. Les comptes annuels révisés du Grand Séminaire – Centre Jean XXIII

1. Rapport d'audit

Au Bureau de l'Administration des Biens du Grand Séminaire de Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Grand Séminaire de Luxembourg comprenant le bilan au 31 décembre 2014, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Bureau de l'Administration des Biens pour les comptes annuels

Le Bureau de l'Administration des Biens est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des

procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Grand Séminaire de Luxembourg au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

PricewaterhouseCoopers,
Société coopérative,
2 rue Gerhard Mercator,
B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

T: +352 494848 1,
F: +352 494848 2900,
www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé.
Expert-comptable (autorisation
gouvernementale n°10028256)

R.C.S. Luxembourg B 65 477 –
TVA LU25482518

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Luxembourg, le 21 mai 2015

Représentée par
Pierre Krier

2. Grand Séminaire de Luxembourg – Comptes annuels 2014

GRAND SÉMINAIRE DE LUXEMBOURG (CENTRE JEAN XXIII)

Bilan au 31 décembre 2014

exprimé en EUR

| | Note | 2014 | 2013 |
|---|-----------|----------------------------|----------------------------|
| ACTIF | | | |
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Terrains et constructions | 2, 3, 4.2 | 2.348.328,66 | 2.357.344,09 |
| Autres installations, outillage et mobilier | | 23.418,97 | 10.914,41 |
| | | <u>2.371.747,63</u> | <u>2.368.258,50</u> |
| Actif circulant | | | |
| Créances | | | |
| Créances résultant de ventes et prestations de services | | 14.938,05 | 3.651,66 |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | | |
| Autres créances | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | 2, 3 | 3.944.396,44 | 3.938.610,56 |
| | | <u>3.959.334,49</u> | <u>3.942.262,22</u> |
| Valeurs mobilières | | | |
| Autres valeurs mobilières | 2, 3 | 1.901.196,80 | 2.082.612,17 |
| Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse | 2 | 410.063,40 | 271.251,61 |
| | | <u>6.270.594,69</u> | <u>6.296.126,00</u> |
| Comptes de régularisation | | 6.767,14 | 3.782,00 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | <u><u>8.649.109,46</u></u> | <u><u>8.668.166,50</u></u> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

GRAND SÉMINAIRE DE LUXEMBOURG (CENTRE JEAN XXIII)
 Bilan au 31 décembre 2014
 exprimé en EUR

| | Note | 2014 | 2013 |
|---|------|---------------------|---------------------|
| PASSIF | | | |
| Fonds propres | | | |
| Fonds propres au 1/1 | 4.1 | 4.600.297,58 | 5.903.828,42 |
| Pertes exceptionnelles comptabilisées en diminution des fonds propres | 4.1 | 0,00 | -1.324.181,45 |
| Résultat de l'exercice | | -100.188,64 | 20.650,61 |
| | | 4.500.108,94 | 4.600.297,58 |
| Fonds dédiés et fonds grevés | 4.2 | 2.942.174,53 | 2.956.407,89 |
| Provisions | | 500,00 | 0,00 |
| Dettes non subordonnées | 5 | | |
| Dettes envers des établissements de crédit | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 119,75 | 220,16 |
| - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | | 0,00 | 0,00 |
| Dettes sur achats et prestations de services | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 51.846,33 | 19.243,75 |
| Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale | | | |
| - dettes fiscales | | 1.915,10 | 2.061,84 |
| - dettes au titre de la sécurité sociale | | 1.906,97 | 2.922,12 |
| Autres dettes | | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | | 256.688,77 | 39.998,89 |
| - dont la durée résiduelle est supérieure à un an | | 875.000,00 | 1.047.014,27 |
| | | 1.187.476,92 | 1.111.461,03 |
| Comptes de régularisations | | 18.849,07 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | | 8.649.109,46 | 8.668.166,50 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

GRAND SÉMINAIRE DE LUXEMBOURG (CENTRE JEAN XXIII)
Compte de profits et pertes
pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014
 exprimé en EUR

| | Note | 2014 | 2013 |
|---|------|----------------------------|----------------------------|
| CHARGES | | | |
| Consommation de marchandises et de matières premières et consommables | | 108.554,76 | 118.046,91 |
| Autres charges externes | | 337.108,11 | 343.548,21 |
| Frais de personnel | | | |
| Salaires et traitements | | 803.209,16 | 857.571,28 |
| Charges sociales couvrant les salaires et traitements | | 68.797,46 | 127.169,96 |
| Avantages divers | | 500,00 | 0,00 |
| | | <u>872.506,62</u> | <u>984.741,24</u> |
| Corrections de valeur | | | |
| - sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles | | 15.741,50 | 17.647,93 |
| - sur éléments de l'actif circulant | | 0,00 | 5.600,00 |
| | | <u>15.741,50</u> | <u>23.247,93</u> |
| Autres charges d'exploitation | | 32.289,14 | 37.329,09 |
| Corrections de valeur sur immobilisations financières et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières | | 0,00 | 993,40 |
| Intérêts et autres charges financières | | 15,67 | 0,00 |
| Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus | | 0,00 | 6.970,90 |
| Bénéfice de l'exercice | | 0,00 | 20.650,61 |
| TOTAL DES CHARGES | | <u><u>1.366.215,80</u></u> | <u><u>1.535.528,29</u></u> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

GRAND SÉMINAIRE DE LUXEMBOURG (CENTRE JEAN XXIII)
 Compte de profits et pertes
 pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014
 exprimé en EUR

| | Note | 2014 | 2013 |
|---|------|---------------------|---------------------|
| PRODUITS | | | |
| Montant net du chiffre d'affaires | | 196.593,83 | 169.032,24 |
| Autres produits d'exploitation | 6 | 991.420,26 | 1.195.832,81 |
| Autres intérêts et autres produits financiers | | 61.482,40 | 95.963,19 |
| Produits exceptionnels | 7 | 16.530,67 | 74.700,05 |
| Perte de l'exercice | | 100.188,64 | 0,00 |
| TOTAL DES PRODUITS | | <u>1.366.215,80</u> | <u>1.535.528,29</u> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

3. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2014

Note 1 – Généralités

Le Grand Séminaire de Luxembourg dénommé ci-après le « Séminaire » a été érigé par arrêté royal grand-ducal du 23 septembre 1842. Il dispose de la personnalité juridique.

Institution ancrée profondément dans l'histoire de l'Église et du pays, le Séminaire s'est adapté aux exigences nouvelles à la suite du concile Vatican II (1962-1965) et du 4^e synode diocésain (1972-1981).

Une diversification des offres de formation en a été une suite logique tandis que perdure sa vocation première, à savoir la formation initiale et continue des prêtres diocésains.

L'Institut de Pédagogie Religieuse destiné à la formation des futurs enseignants de religion fait partie intégrante du Séminaire.

Le Séminaire s'occupe en général de toutes les activités de formation généralement exercées par un centre de formation et de recherche.

La bibliothèque du Grand Séminaire, outre les ouvrages philosophiques et théologiques, dispose d'un fonds ancien ainsi que d'une riche collection de livres se rapportant à l'histoire et aux lettres luxembourgeoises (« Luxemburgensia »); elle constitue une des bibliothèques les plus importantes du pays. Elle est ouverte à tous; ses fonds sont repris dans le catalogue du réseau bibnet.lu.

Depuis son installation au Weimershof, le Séminaire fonctionne sous la dénomination « Centre Jean XXIII », d'après le pape réformateur qui a initié le concile. Cette appellation est devenue commune pour désigner le centre de formation, recherche, dialogue et documentation suivant le décret archiépiscopal du 15 octobre 2013. Il a son siège social à Luxembourg 52, rue Jules Wilhelm.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Note 2 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

À partir de l'exercice 2013, les comptes annuels du Séminaire de Luxembourg ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg. Avant 2013, les comptes annuels étaient établis selon le principe « Recettes-Dépenses » et la gestion des fonds dédiés – fonds grevés était faite de manière extracomptable.

Les impacts de l'introduction en 2013 de l'utilisation des principes comptables généralement admis au Grand-Duché et, de ce fait, de l'introduction obligatoire (sur décision formelle du Bureau de l'Administration des Biens du Séminaire) en comptabilité de la gestion des fonds grevés – fonds dédiés, ont été portés exceptionnellement directement en fonds propres et ont eu des répercussions également au niveau d'autres postes du bilan:

- ➔ à l'actif sur les immobilisations corporelles : augmentation des avoirs immobilisés, augmentation des postes de l'actif circulant (autres créances et autres valeurs mobilières essentiellement)
- ➔ au passif : introduction de la rubrique fonds grevés et fonds dédiés et augmentation des dettes.

Certains chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Les principales règles comptables utilisées par le Séminaire de Luxembourg sont les suivantes :

2.1 Conversion des postes en devises

Le Séminaire tient sa comptabilité en euros (EUR) ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les opérations courantes en devises autres qu'en EUR sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en EUR aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non-réalisées sont portés au compte de profits et pertes.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, respectivement à leur valeur d'évaluation estimée au moment de l'acceptation du legs ou du don (si le bien a été acquis de cette manière) et/ou à leur valeur d'évaluation lors de l'établissement des premiers états financiers.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation à partir de l'exercice 2013.

Les biens immobiliers ont fait l'objet, pour l'établissement des comptes annuels 2013, d'une évaluation par un expert assermenté indépendant. Au 31 décembre 2013, et ce à titre exceptionnel au vu du changement des principes comptables au cours de l'exercice 2013, les moins-values latentes ont été dûment reconnues soit en déduction des fonds propres directement au vu de la constitution historique des fonds propres, soit par répercussion directe sur le poste du passif « fonds dédiés – fonds grevés » s'il s'agissait de moins-values sur des immeubles étant la contrepartie de fonds dédiés ou de fonds grevés.

Les taux utilisés pour les corrections de valeur sont les suivants :

| | |
|---|-----|
| Constructions : | 2% |
| Autres installations, outillage et mobilier : | 2% |
| Mobilier et matériel de bureau : | 20% |

2.3 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.4. Compromis de vente

Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié est signé.

2.5. Actes de donations

La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé.

Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte n'est comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.

2.6. Successions

Lorsque le Séminaire est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où le Séminaire entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque le Séminaire reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

Note 3 – Actifs grevés

Les fonds grevés s'élèvent au 31 décembre 2014 à EUR 2.825.618,94 (voir note 4.2) et sont représentés à l'actif du bilan par des terrains et constructions à concurrence d'EUR 899.359,47, des créances à concurrence d'EUR 1.025.259,47 et des valeurs mobilières à concurrence d'EUR 901.000.

Note 4 – Fonds propres et fonds dédiés ou grevés

4.1 Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2014 à EUR 4.500.108,94 (au 31 décembre 2013: EUR 4.600.297,58). Ces fonds propres proviennent à concurrence d'EUR 4.600.297,58 de fonds propres historiques (essentiellement dons et legs valorisés à la valeur estimée de réalisation au moment du legs ou don, valorisation revue en 2013, comme expliqué à la note 2.2, lors de l'expertise du patrimoine effectuée par un expert indépendant) diminué de la perte de l'exercice d'un montant d'EUR 100.188,64. Les pertes exceptionnelles comptabilisées en diminution des fonds propres en 2013 de l'ordre d'EUR 1.324.181,45 proviennent du changement de méthode comptable mentionné sous la note 2 ci-avant ainsi que de la nouvelle évaluation des immeubles.

4.2 Fonds dédiés et fonds grevés

Le poste «Fonds dédiés et fonds grevés» reprend les fonds reçus par legs ou dons et grevés ou dédiés à concurrence de :

- ➔ EUR 2.825.618,94 : fonds grevés pour les bourses et fondations du Grand Séminaire
- ➔ EUR 57.479,67 : fonds dédiés à la gestion de la Bibliothèque du Grand Séminaire
- ➔ EUR 59.075,92 : fonds dédiés à la gestion de l'Institut de Pédagogie Religieuse

Les fonds dits grevés représentent des sommes ou biens reçus par legs ou donations avec obligation d'affecter les revenus de ces fonds ou biens à la finalité pour laquelle ils ont été légués ou donnés ; le capital quant à lui ne pouvant pas être utilisé.

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un autre but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés.

Les fonds dédiés, respectivement le revenu des fonds grevés ont été utilisés en respectant leurs finalités respectives.

Note 5 – Dettes non subordonnées

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les autres dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an d'un montant d'EUR 875.000 représentent une dette envers MISSIO.

Note 6 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2014 s'élèvent à EUR 991.420,26 (en 2013 : EUR 1.195.832,81) et sont principalement représentés (à concurrence d'EUR 900.000,00) par des contributions versées (soit directement, soit via la prise en charge de frais) par l'Archevêché au Grand Séminaire (Centre Jean XXIII) pour mener à bien toutes les activités liées au centre de formation, de recherche, de dialogue et documentation.

Note 7 – Produits exceptionnels

Pour l'exercice 2014 les produits exceptionnels d'EUR 16.530,67 représentent des régularisations relatives à des exercices antérieurs ainsi que des dons reçus par le Grand Séminaire.

Note 8 – Engagements hors bilan

Le Grand Séminaire n'avait pas d'engagement hors bilan à la clôture de l'exercice 2014.

Note 9 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2014 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2014.

Une convention pluriannuelle signée le 24 mars 2015 avec effet rétroactif à l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014 règle la subvention financière accordée par l'archevêché au Centre Jean XXIII – Grand Séminaire. La «Convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Église catholique du Luxembourg concernant l'organisation du cours commun "éducation aux valeurs"», signée le 26 janvier 2015, prévoit à l'article 3 en ce qui concerne le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire: «Il sera conclu une convention entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et le Grand Séminaire de Luxembourg – Centre Jean XXIII concernant le financement garantissant le bon fonctionnement de certaines de ses missions de formation et de recherche. Vu l'ouverture à la participation des autres cultes conventionnés aux activités susmentionnées, la participation financière de l'État s'élève à EUR 600.000 (n.i. 775,17).».



Remerciements

Nous tenons à remercier de tout cœur

- tous les membres du clergé ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs laïcs pour leur dévouement,
- tous les bénévoles pour leur engagement
- et tous les donateurs pour leur soutien au cours de l'année 2014.



Vous pouvez soutenir les projets pastoraux de l'Église catholique à Luxembourg par un don à la Fondation Sainte Irmine: CCPL LU64 1111 7017 0305 0000

www.irmine.lu